

Vivre à Saint-Quay



Journal communal d'information et de liaison
N° 133 · Janvier 2013

Sommaire

- Le mot du Maire P1-4
- Le mot de l'opposition P5
- La vie des écoles P6-8
- La bibliothèque municipale P8
- La vie du relais paroissial P9
- Bon à savoir... P10-11
- Informations municipales P12-16 / 21-24
- Semaine de la création 2012 P17
- Les Vœux du Maire P18-19
- L'actualité de nos aînés P20
- La gazette P25-26
- La vie des associations P27-36
 - Club informatique kénanais
 - Amicale laïque
 - Scots Bonnet
 - Trankilik
 - FNACA
 - Amicale des retraités
 - Danses bretonnes
 - Gym loisirs
 - La main à la pâte
 - Don du sang - Collectes 2013
 - Etat civil
 - Information de la préfecture :
 - Information de la caisse primaire d'assurance maladie
 - L'association « les bouchons d'espoir »

Agenda 2013

→ 24 février :

Amicale laïque
Carnaval de l'Île Grande

→ Du 25/02 au 02 mars :

Amicale laïque
Stage de danses contemporaines
pour enfants et adultes

→ 02 mars :

Animation kénanaise
Soirée théâtre avec la Bande à Philo

→ 08 mars :

Bourse aux Vêtements de Printemps

→ 24 mars :

Vide grenier de l'Amicale laïque

→ 14 avril :

Repas des Anciens

→ 31 mai et 1, 7 et 8 juin :

Théâtre par la troupe la « Scène Kénane ».

→ 30 juin :

Kermesse des écoles

FORUM des associations et KEN'ADOT 2013

En présence du Maire, Pierrick ROUSSELOT et de Roland GELGON, Adjoint aux sports et à la Vie associative, les représentants des différentes associations se sont retrouvés en ce début d'année afin de programmer les deux grands rendez-vous de la rentrée :

→ Les associations tiendront leur FORUM le samedi 7 septembre de 14h à 18 h à la salle Yves GUEGAN.

→ Le dimanche 22 septembre, la seconde édition de la KEN'ADOT permettra aux marcheurs de découvrir d'autres chemins et curiosités de la campagne kénanaise. Deux parcours seront proposés : un premier d'environ 4km accessible à tous et un second de 7 à 8km.

LE MOT DU MAIRE



Discours du Maire à l'occasion de la présentation des vœux du Conseil municipal pour l'année 2013 le samedi 12 janvier 2013 à la salle d'animation communale.

Je vais demander à l'ensemble des conseillers municipaux de me rejoindre.

D'abord les dames, Marie-Paule Le Goff, Agnès Toullic, Annie Crolet, Brigitte Glacet.

Et les messieurs, Yves Davoult, Roland Gelgon, Gérard Dauvergne, Jean-François Orven, Gérard Allain, Dominique Lecomte, Gilbert Lintanf, Jean-Jacques Rivier, Yves Le Damany et Pierre Coatanéa.

Suite à un évènement douloureux dans sa famille, Madame Josiane Réguer très impliquée dans la vie communale n'a pas pu se joindre à nous ce soir.
Michèle Sapanel s'est excusée de ne pouvoir être des nôtres ce soir.

Madame la Conseillère Générale,
Mesdames, Messieurs les Maires,
Monsieur le Maire Honoraire,
Mesdames, Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs les représentants des corps constitués,
Mesdames et Messieurs les représentants du monde associatif,
Mesdames et Messieurs les chefs d'entreprise, commerçants et artisans,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers amis,

Bonsoir à toutes et à tous. Je vous remercie d'avoir répondu à mon invitation et à celle du conseil municipal. C'est une nouvelle fois un très grand plaisir de vous retrouver pour cette traditionnelle cérémonie des vœux du Conseil Municipal de Saint Quay-Perros.

En cette nouvelle année 2013, en mon nom, celui du Conseil municipal et du personnel communal, je souhaite vous adresser ainsi qu'à vos proches et à l'ensemble des Kénaïses et des Kénaïses, nos vœux les plus chaleureux.

Des vœux de santé, de prospérité, de bonheur...

L'année 2012 est terminée et je vais dresser un tour d'horizon de l'année écoulée avant d'évoquer les prévisions pour l'année 2013.

Tout d'abord, un point sur les dossiers communaux et les réalisations 2012.

L'extension des locaux des services techniques : cet équipement, indispensable au bon fonctionnement des services techniques municipaux est maintenant utilisé depuis l'automne. Il est fonctionnel et correspond très bien aux attentes et besoins du personnel. Tout le matériel peut y être rangé et ceci à l'abri des intempéries et les portes attendues depuis plusieurs semaines, ont été mises en place cette semaine.

Le nouveau cimetière, maintenant appelé « **Le cimetière des fontaines** », est opérationnel. Après 18 mois de travaux, nous pouvons être fiers de cette réalisation qui s'intègre très bien dans le paysage et qui est facile d'accès notamment pour les personnes à mobilité réduite. Je remercie ici Monsieur Gérard Dauvergne, Adjoint à l'Urbanisme et toutes les personnes, élus, concepteurs, techniciens et entreprises qui ont conduit et mené à terme la réalisation de ce projet.

Ce fut aussi l'occasion pour procéder à la rédaction d'un règlement de fonctionnement et d'utilisation des cimetières. Ce travail a été réalisé en commission communale. Puis, j'ai, par arrêté municipal, officialisé ce document, qui a été publié. Il concerne l'ensemble des cimetières communaux.

La voirie :

L'entretien de la voirie et la sécurité des usagers restent une préoccupation constante de la Municipalité.

Les services techniques municipaux, sous la responsabilité de Monsieur Jean François Orven, Adjoint chargé des travaux, sont intervenus régulièrement et efficacement sur l'ensemble de la voirie communale.

D'autre part, les trois gros chantiers retenus à la programmation budgétaire 2012 ont été réalisés au mois de juin. Il s'agit de la remise en état pour permettre l'accessibilité à tous du trottoir du rond-point de Pors ty Olu jusqu'à l'école Albert JACQUARD, de la remise en état de la rue de Park ar C'hra et de l'élargissement de la route de Milin ar Stang où aujourd'hui le croisement de 2 véhicules est possible sur cette voie communale.

La reconstruction du mur en pierre face à l'église :

Nos employés municipaux ont presque terminé les travaux de reconstruction de ce mur. C'est un très gros travail qui demande de la patience et un coup d'oeil averti pour positionner parfaitement la bonne pierre au bon endroit.

Je les félicite pour la qualité de cet ouvrage.

Un petit mot sur notre cadre de vie, le fleurissement et l'entretien de notre commune :

Un nouveau coup de chapeau à l'équipe des espaces verts pour la qualité du fleurissement communal.

Malgré une météo désastreuse au printemps, les jardiniers ont réalisé un travail de grande qualité en respectant la volonté de la Municipalité de réaliser des économies sur le fleurissement.

Je félicite aussi les Kénanaïses et les Kénanais qui ont participé au concours *des maisons fleuries*. Chacun, à son niveau, participe ainsi à l'amélioration de notre cadre de vie.

La vie de notre commune : c'est beaucoup de moments agréables notamment les mariages où j'ai le plaisir d'officier généralement avec Marie-Paule LE GOFF.

En 2012, nous avons célébré 6 mariages. Nous avons également eu le plaisir d'accueillir 10 nouveaux petits Kénanais.

J'ai aussi une pensée pour les 14 Kénanais qui nous ont quittés en 2012 et pour toutes les familles qui ont perdu un être cher.

Les animations maintenant :

Comme chaque année les festivités de l'été ont débuté le 16 juin par la **traditionnelle fête de la musique** qui a rencontré un réel succès. Le public était présent, la musique de qualité et le temps clément.

Le feu d'artifice du 21 juillet a aussi rencontré un véritable succès attirant énormément de monde. Je profite pour remercier toute l'équipe de l'Animation Kénanaïse pour le professionnalisme dont elle fait preuve dans l'organisation de ces deux manifestations majeures pour notre commune, et toujours avec le souci de la sécurité pour tous.

L'exposition d'arts kénanaïse qui s'est déroulée du 4 au 15 août a accueilli plus de 800 visiteurs. Je remercie notre invité d'honneur, Robert CROGUENNEC, artiste peintre de Port Blanc en Penvenan qui a fait don à la commune d'une de ses œuvres. Cette peinture à l'huile représentant « le phare de Nantouar » est désormais exposée à la mairie, dans la salle du conseil municipal.

Le forum des associations, le 8 septembre, a rassemblé presque toutes les associations kénanaïses leur offrant ainsi une belle occasion de se rencontrer et de se connaître : Ce

fut un réel moment de convivialité. Nous pouvons être fiers de la richesse de notre vie associative et du dynamisme de nos associations. Si ce forum est reconduit l'an prochain, j'en serai ravi mais c'est aux associations de décider du renouvellement ou pas de cette opération.

Dimanche 16 septembre, pas moins de 350 marcheurs ont participé à la « La Ken'ADOT » ; une balade autour de Saint Quay-Perros, organisée en souvenir de Marina et au profit de France ADOT. La Ken'Adot » s'est achevée le vendredi 28 septembre, à la salle d'animation communale, lors d'une cérémonie officielle et par la remise à Monsieur LE SERRE, d'un chèque de 1560 €uros.

La deuxième exposition de l'année, « la semaine de la création » qui s'est déroulée du 15 au 26 décembre a aussi accueilli beaucoup de monde, nous n'étions pas moins de 300 personnes le jour du vernissage. Félicitations une nouvelle fois à Marie Paule et à toute son équipe.

Je vous remercie, VOUS, les bénévoles du monde associatif, tous ceux et toutes celles qui toute l'année animent notre commune et créent le lien social. La commune sera toujours présente à vos côtés pour que vous puissiez continuer à œuvrer dans les meilleures conditions pour les Kénanais. Permettez-moi de remercier ici Madame Monique Legrand pour les 10 années de présidence de l'amicale des aînés. Cette année, elle a décidé de ne pas se représenter à la présidence de cette association importante pour notre commune. Merci Monique pour ton travail mais je sais que tu ne seras jamais très loin pour aider le nouveau président et Marie Paule dans les différentes manifestations Kénanaïses.

Un mot sur l'école, lieu de vie et d'apprentissage de la connaissance et qui me tient particulièrement à cœur.

La rentrée scolaire à l'école Albert Jacquard s'est déroulée le lundi 3 septembre dans de bonnes conditions et sans problème particulier.

54 élèves sont inscrits à l'école maternelle et 71 élèves à l'école élémentaire. Ils sont encadrés par une équipe pédagogique compétente et appréciée de tous.

Malgré la baisse d'effectif constatée à la rentrée à l'école maternelle et que nous déplorons tous, j'ai proposé de maintenir cette année encore l'organisation mise en place l'an passé à savoir 3 ATSEM pour les 2 classes. Cette aide supplémentaire peut et doit favoriser l'accueil de nouveaux élèves et ceci tout au long de l'année. Elle permet surtout d'accueillir les enfants de 2 ans qui ne sont malheureusement toujours pas pris en compte par l'Education nationale. Ces « tout-petits » sont les bienvenus à l'école Albert JACQUARD. Ils constituent le socle des générations à venir et leur présence en nombre garantit une longue vie à notre école et la preuve que nos décisions vont dans le bon sens.

Aujourd'hui nous comptons 54 enfants à l'école maternelle et 74 à l'école élémentaire soit 5 enfants en plus depuis la rentrée.

Nous espérons que cette courbe des effectifs continuera à progresser dans ce sens.

Le Conseil municipal a aussi voté la reconduction et le fi-

nancement de l'étude surveillée du soir à l'école élémentaire. Ce service, assuré par une enseignante, est un support appréciable pour les enfants qui restent en garderie.

Les enfants c'est l'avenir de notre commune, nous devons tout mettre en œuvre pour leur permettre d'étudier et faire leur apprentissage de la vie dans les meilleures conditions possible.

Un dossier important : « l'intercommunalité et la réforme territoriale ».

Les années 2011 et 2012 ont été marquées par de nombreux débats sur la réforme territoriale. Les élus de Saint Quay-Perros sont favorables à l'élargissement du territoire de Lannion-Trégor Agglomération.

Permettez-moi maintenant de lire l'édito de décembre 2012 de M. Joël Lejeune, Président de Lannion Trégor Agglomération édito auquel j'adhère totalement : « Aujourd'hui, l'intercommunalité s'impose comme véritable moyen de développement pour construire collectivement les projets que les communes n'ont plus la capacité de mener seules, en particulier à l'heure des restrictions budgétaires. L'intercommunalité est un vecteur économique fort à l'échelle de son territoire et au-delà, sur tout le bassin de vie qui l'entoure. En préparant aujourd'hui une nouvelle communauté d'agglomération en cohérence avec ce bassin de vie et d'emplois, nous voulons nous donner les moyens de développer notre économie, en profitant de la complémentarité des territoires littoraux, urbains et ruraux.

Face à la crise qui nous frappe tous et en particulier dans le domaine des télécoms, cette diversité est plus que jamais nécessaire.

L'intégration de la commune de Perros Guirec est une obligation faite par la loi et la décision de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale proposant la fusion de L-T Agglomération et de la Communauté de Communes de Beg Ar C'hra au 1er janvier 2014 est une bonne décision.

Ainsi les communes de LTA continueront à recevoir le FNPIC. Je rappelle qu'en 2012 la commune de Saint Quay Perros a reçu de ce fond de péréquation la somme de 4 295 €uros puis recevra, 10 308 €uros en 2013, pour atteindre la somme de 32 875 €uros en 2016.

J'insisterai aussi aujourd'hui sur un dossier essentiel à nos yeux et qui, j'espère, se réalisera cette année. Il s'agit de « L'aménagement de la route départementale 788 »

Sécuriser cet axe routier qui traverse notre commune est une priorité absolue ; nous en avons encore eu la preuve samedi dernier au moment où un véhicule venant de Perros Guirec avec 4 personnes à bord dont 3 enfants a heurté une voiture sortant de la rue de la chapelle Saint Méen. Fort heureusement, une fois de plus, il n'y a eu que des blessés légers et de la tôle froissée.

Le 19 avril 2012, Monsieur BREMONT, Vice-Président du Conseil général des Côtes d'Armor en charge des routes, a

présidé une réunion en mairie de Saint Quay-Perros dont l'objet était de faire le point sur ce dossier d'aménagement de la RD 788.

Les points essentiels retenus ont été les suivants :

- Classement de la route en rocade urbaine
- Maîtrise d'œuvre des études assurée par le Conseil général qui en assure intégralement la charge financière
- Maîtrise d'ouvrage des travaux assurée par Lannion-Trégor Agglomération.
- Financement des travaux : 30% par le Conseil général, 40 % par L-T Agglomération et 30 % à la charge de la commune de Saint Quay-Perros.

Après une présentation complète des travaux d'aménagement « une première tranche est arrêtée ».

Cette première tranche de travaux intègrera, la réalisation du rond-point à Saint Méen, la réalisation d'un bassin de rétention et la fermeture de trois accès existants (Prat Cotel, rue de la Forge et rue de la Chapelle de Saint Méen) et suppression des tournes à gauche.

Le coût total de cette première tranche est estimée à **560K€ TTC soit environ 140K€ht à la charge de notre commune.**

Le planning prévisionnel était :

- Etudes achevées pour fin 2012 et travaux en 2013 pour une durée maximum de 3 mois.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Le Conseil municipal a approuvé ce programme et le planning proposé et immédiatement un courrier a été adressé à Monsieur BREMONT et aux services du Conseil général.

Par courrier du 14 septembre, Monsieur BREMONT indiquait qu'il prenait acte de notre décision, et confirmait la programmation de la première tranche de travaux pour 2013 conformément aux décisions prises le 19 avril. Il précise qu'il reste à inscrire les montants dans les budgets.

Concernant notre commune, je proposerai d'inscrire au budget 2013, la somme de 140 K€ correspondant à notre participation estimée aux travaux.

Concernant Lannion Trégor Agglomération, cet investissement est inscrit au Document d'Orientation budgétaire et les montants seront normalement inscrits au budget 2013. Je remercie ici vivement l'exécutif communautaire pour son engagement auprès de nous.

Par contre, je suis toujours dans l'attente de la réponse du Conseil général concernant cette inscription budgétaire. J'en ai fait part, par écrit, au Président de l'assemblée départementale. Mais je reste confiant dans les propos et les écrits de Monsieur BREMONT.

Dès que j'aurai la confirmation des inscriptions budgétaires dans les trois collectivités, j'organiserai une réunion publique de présentation, des différents aménagements.

Après 20 ans d'attente et de travail des différentes municipalités, nous verrons en 2013, je l'espère la réalisation d'un rond point à Saint Méen. Il en va de la sécurité de tous.

Concernant l'Urbanisme, l'année 2012 a vu l'instruction et pour certains la délivrance de quelques permis de

construire pour des maisons individuelles ainsi qu'un projet de lotissements de 6 lots. Bien évidemment, nous aurions espéré voir plus de projets se dévoiler notamment dans les zones d'urbanisation inscrites au P.L.U. par le Conseil municipal, après avis pris auprès des propriétaires concernés.

J'en viens maintenant au budget et projets pour l'année 2013.

Le contexte économique et social reste difficile que ce soit dans le monde, en France mais ici aussi dans notre région. Notre commune sera aussi impactée par les nombreux licenciements annoncés. Permettez-moi d'avoir une pensée pour les salariés d'ALCATEL LUCENT à qui j'exprime mon soutien tout entier et celui du Conseil municipal dans le combat qu'ils mènent pour la défense de leurs emplois.

Le budget 2013, sera donc comme chaque année, élaboré avec beaucoup de sagesse et une fois de plus il nous faudra certainement faire des choix.

Les membres de la commission finance sous la présidence de notre 1er Adjoint Monsieur Yves Davoult, ont commencé à travailler sur les projets 2013 et les bases du budget d'investissement.

L'aménagement de la RD 788, avec le rond point de Saint Méen sera le plus gros investissement.

La voirie communale : Les gros orages de l'été ont malmené le revêtement venant d'être réalisé sur le bas-côté de la rue de Park ar C'hra et qui n'avait pas eu le temps de se consolider. Il conviendra de trouver une solution alternative et performante, qui sera financée dans le cadre du budget 2013.

Comme chaque année nous réaliserons des travaux sur la voirie communale. Cette année la priorité sera donnée à l'aménagement pour la sécurité du carrefour de l'entrée d'Intermarché et la remise en état de la rue de la Forge. Des devis sont en cours et il faut que ces travaux soient réalisés avant la saison estivale.

Concernant les bâtiments communaux, le succès de notre garderie scolaire nous amène à réfléchir sur l'aménagement du patio de l'école afin de permettre aux enfants de profiter de cet espace supplémentaire toute l'année.

Notre capacité financière ne permet pas de faire de gros investissements mais, nous continuerons à investir dans le matériel pour permettre à nos services de fonctionner dans de bonnes conditions et bien entendu, nous continuerons l'entretien des bâtiments communaux afin de préserver le patrimoine communal.

Au conseil municipal du 25 Novembre, les conseillers municipaux ont pris la sage décision de ne pas augmenter les tarifs municipaux et tous ont validé ma proposition en votant à l'unanimité le gel des tarifs communaux pour l'année 2013

Le 6 décembre, les membres de la caisse des écoles ont aussi validé ma proposition **de ne pas augmenter les prix de cantine et de la garderie.**

Nous accueillons en moyenne chaque jour une centaine d'enfants à la cantine et une soixantaine à la garderie. Nous souhaitons continuer à offrir un service et des produits de qualité tout en permettant au plus grand nombre de profiter de nos services à un coût très abordable.

En ce début d'année, nous aurons aussi à nous prononcer rapidement sur le nouveau rythme scolaire. Nous attendons les décrets d'application avant de nous lancer dans une réflexion. La semaine prochaine avec Monsieur Roland GELGON adjoint aux affaires scolaires, nous aborderons ce sujet au conseil d'école, mais à la lecture des textes, c'est le conseil municipal qui devra valider la nouvelle organisation.

Depuis 5 ans, nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition communaux pour financer nos investissements et **je ne souhaite pas le faire en 2013.** J'espère qu'une nouvelle fois les conseillers municipaux seront d'accord avec ma proposition. Nous trouverons les moyens de financer nos travaux et nos investissements **sans augmenter la pression fiscale communale.**

Je tiens maintenant à rendre hommage aux artisans et commerçants installés sur notre commune en leur souhaitant que 2013, soit une année prospère pour leurs entreprises. Par leur sérieux et leur compétence, ils méritent la confiance du public.

Mesdames et Messieurs les employés communaux, je souhaite vous remercier publiquement de votre aide quotidienne qui nous permet de mener à bien la mission qui nous a été confiée.

Mesdames et Messieurs les Adjointes, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, il me reste plus qu'à vous remercier. Voilà déjà 5 ans que nous travaillons ensemble au service des Kénaïses et des Kénaïses. Je vous remercie de votre confiance.

Une nouvelle année commence. En 2013, l'équipe municipale poursuivra son action, j'espère dans le même état d'esprit, afin que Saint Quay-Perros conserve son attractivité et reste une commune où il fait bon vivre : « Le calme à deux pas de la mer »

Je vous renouvelle nos vœux les plus chaleureux à chacune et à chacun d'entre vous, à vos proches ; des vœux de santé, de prospérité et de bonheur pour que cette nouvelle année soit celle de tous les espoirs et de toutes les solidarités.

Comme chaque année, je fais le vœu ... que tous vos vœux se réalisent. Pour vous toutes et pour vous tous, **bonne et heureuse année 2013.**

Pierrick Rousselot

Le mot de l'opposition de janvier 2013 : une vision pour Saint Quay

Les élus de « Vivre Durablement à Saint Quay Perros » vous offrent à toutes et à tous, et plus particulièrement aux nouveaux Kénaçais, leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

En ce début d'année, il nous paraît nécessaire de faire un bilan de 2012 et de donner notre vision pour 2013.

BILAN 2012

Le PLU bien qu'applicable depuis début 2010 (bientôt 3 ans) n'a pas vu la concrétisation du moindre projet de lotissement dont la commune a tant besoin.

Lors des vœux 2012, un véritable projet de lotissement communal semblait naître au sein de la majorité municipale, auquel nous aurions adhéré ; ce projet enfin positif aurait attiré de nouveaux habitants sur la commune pour améliorer ses ressources et les effectifs des écoles qui sont stables cette année, mais pour combien de temps ? Mais après les vœux ces bonnes intentions sont passées aux oubliettes, par manque de prise de risques que nos communes voisines prennent.

Depuis le début de la mandature en 2008, soit 5 ans prochainement, la commune ne compte que 7 nouvelles maisons individuelles ! Peut-être verra t'on se concrétiser en 2013 un projet de 6 pavillons, route de la forge.

La RD 788 est un sujet primordial pour la sécurité des Kénaçais et aussi des autres usagers depuis des années. La municipalité précédente, devant l'obstination du Conseil général à ne pas préciser le financement, a proposé un accord le 29 mai 2007, présenté en Conseil Municipal le 15 juin 2007. Le maire actuel, n'en a pas tenu compte lors de la réunion avec le Conseil Général, le 09/02/2009, rendant caduque des années de synthèse et ce sans concertation avec les commissions communales.

Le chantier du cimetière, entamé début 2010 a été réceptionné, mais la correction des malfaçons identifiées sur le bâtiment seront sans doute à la charge de la commune, l'entreprise bâtisseuse ayant fait faillite.

L'extension du bâtiment des services techniques a été réalisée et réceptionnée, mais sans les portes qui restent à poser !

Même s'il faut rester prudent en période de crise, il faut tout de même assurer le devenir de la commune et de ses administrés en mettant en œuvre toute l'énergie du conseil pour mettre en place le cadre d'un développement harmonieux et attirer de nouveaux habitants comme savent le faire les communes environnantes. Voilà un bien maigre bilan 2012.

Les Kénaçais sont en droit d'attendre des services en rapport avec leurs impôts.

Perspectives 2013

Après 5 ans de mandature, sans projet à moyen et long terme pour la commune (le cimetière est le seul bilan mais peu structurant), il n'est plus l'heure de se lancer dans des projets essentiels à un an de nouvelles élections ; aussi pour cette année 2013, nous n'attendons pas de perspectives majeures pour notre commune.

Il ne faudrait pas toutefois oublier : la réalisation de l'accès aux futurs lotissements (PLU), pour motiver les propriétaires, l'achat des terrains pour des logements sociaux (PLU), voire une prise en compte par notre commune des lotissements, et enfin les travaux planifiés dans le contrat de territoire, dont nous sommes totalement absents y compris pour la revoyure des contrats.

Au vu des marges financières de Lannion Trégor Agglomération (aide au financement du foncier viabilisé destiné au logement social pour les communes (modifiée par délibération en date du 24/06/11), nous espérons que des projets immobiliers seront présentés aux élus et qu'ils se concrétiseront cette année, à des prix raisonnables, pour attirer de jeunes couples sur la commune. Nous en appelons à l'esprit civique des propriétaires de terrains à bâtir et à l'action résolue de nos responsables.

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), se doit de favoriser par tous les moyens possibles l'implantation d'une Pharmacie, par une action déterminée et constante. Notre Maire en est un des 10 membres représentants de LTA.

Le pôle industriel lannionais PEGASE est à l'origine de nos expansions communales. Fragilisé, ce tissu industriel a besoin de s'appuyer sur des collectivités fortes pour faire entendre sa voix au-delà de notre région vers les centres de décision. Nous espérons que nos représentants au sein de LTA se mobilisent pour imposer une réconciliation entre tous les partenaires, il en va de la crédibilité de nos politiques.

L'aménagement de la RD788, sera une lourde charge pour notre commune de l'ordre de 150 K€ soit la moitié de notre capacité d'investissement d'une année et ce pour un seul rond point. Au vu des moyens financiers de Lannion Trégor Agglomération, nous considérons toujours que ce dossier ne devrait en aucun cas être pris en charge par notre commune, même si cet axe est considéré comme péri urbain.

Comme depuis le début de notre mandat, nous nous investissons au maximum pour défendre les intérêts des Kénaçais et Kénaçais dans un souci de transparence et d'équité.

Rédigé le 03/01/2013.

N'hésitez pas à contacter nos représentants communication :
Yves Le Damany, tél : 06 46 72 33 17
mail : yves.ledamany@sfr.fr
Pierre Coatanéa, tél : 02 96 23 31 81
mail : pierre.coatanea@wanadoo.fr
Consultez notre blog et intervenez à l'adresse suivante :
<http://blog.saint-quay-perros-durablement.com>

A l'école élémentaire Albert Jacquard

L'intervenante de l'Ecole de Musique du Trégor à l'Ecole Albert JACQUARD

Tous les jeudis à 13H30, Sylvie BRIDAY, Dumiste à l'Ecole de Musique du Trégor, prend en charge chaque classe de l'école élémentaire pour une initiation au chant, chant choral ... en présence de l'enseignante.

Sylvie intervient également en maternelle dans la classe de GS/MS.

Chaque classe travaille actuellement à la préparation d'une soirée musicale qui regroupera toutes les classes au mois de mai, à la salle Yves GUEGAN.



Les élèves de l'École élémentaire Albert JACQUARD au « cross de la solidarité » organisé par l'USEP.



Jeudi matin, 25 Octobre, les classes de l'École élémentaire Albert JACQUARD ont retrouvé dans la vallée du Stanco à Lannion, les écoles de St Roch, d'Ar Santé, de Pen an ru, de Serval et de Rospez : 350 enfants regroupés pour une épreuve d'endurance dans le cadre d'un cross de la solidarité organisé par l'USEP.

L'USEP (union sportive de l'enseignement du 1^{er} degré) a pour objectif de permettre aux élèves des écoles qui y adhèrent de mieux pratiquer le sport. L'équipe organisatrice les a, dans un premier temps, accueillis et félicités pour leur participation à cette épreuve sportive et solidaire. Puis, à travers un échange, elle a permis aux enfants de dégager le sens du mot « solidarité » dans l'intitulé de cette matinée.

Solidaires par un geste

En rejoignant le point de ralliement indiqué, chaque enfant a fait don d'un livre au « Secours Populaire ». Ces livres ont été distribués à Noël par les Pères Noël verts de l'association.

Et solidaires dans l'épreuve sportive

Pas de compétition mais de l'émulation : tous les enfants doivent pouvoir réaliser leur contrat et y prendre plaisir en s'entraînant et en s'encourageant.

Avant de donner le signal du départ, les organisateurs leur ont prodigué les conseils techniques et consignes à respecter pour réussir l'épreuve. (Chaque

participant avait lors de l'inscription à l'école souscrit à un contrat temps : 10 minutes, 15 minutes ou 30 minutes).



A la craquanterie

L'arbre, le cacaoyer ; son fruit, la cabosse et dedans les fèves ... la poudre de cacao obtenue après la torréfaction et le broyage des fèves : c'est toute l'histoire de cet excellent chocolat que nous dégustons tout au long de l'année, et plus particulièrement à Noël que l'artisan chocolatier de LA CRAQUANTERIE a fait découvrir aux élèves de l'école élémentaire début décembre.

Le Maître chocolatier a su captiver son auditoire en racontant les origines du chocolat et des chocolats et en réalisant devant son public par « l'odeur alléché » les différentes étapes de sa préparation. La conclusion, les moulages, a émerveillé les enfants.

Bien entendu, l'histoire s'est terminée par une dégustation de chocolat !



A L'ECOLE MATERNELLE ALBERT JACQUARD

Les élèves de moyenne et grande sections sont allés tout heureux mardi 14 décembre à Lannion au cinéma les baladins voir le beau film récemment sorti "Ernest et Célestine" -(avec règlement intégral du cinéma 5 euros par enfant, effectué par l'amicale laïque).



Les enfants des Grande et Moyenne sections ont visité l'exposition de la Semaine de la Création



Le Père Noël est venu à l'école maternelle créant la joie et l'étonnement des enfants.



Puis il est reparti emportant les dessins que les enfants lui ont offerts.



Spectacle à la Maternelle

Offert aux enfants par l'Amicale laïque, le spectacle "la sorcière qui détestait Noël" a enchanté les plus petits comme les plus grands...

Joyeux moment avant les fêtes !



La bibliothèque municipale

CLUB LECTURE :

Mardi 15 janvier, le club a tenu sa première réunion mensuelle 2013.

Deux titres étaient au programme de la rencontre :

« la tête en friche » de M.S. Roger

« **Léon et Louise** » d'A. Capus, qui remporte les

suffrages.

Le mardi 12 février, le groupe parlera de :

"La fille secrète" de S. Gowda et de

"Deux garçons bien sous tous rapports" de W. Corlett.

*Rappel : vous pouvez à tout moment rejoindre le club lecture et venir une fois par mois (le mardi après-midi), à la bibliothèque, échanger sur des livres choisis par le groupe.

Prix Armorice

Très bonne participation des adhérents pour cette réédition du prix Armorice : les livres proposés ont vraiment séduit les lecteurs. Leur enthousiasme au moment des échanges en bibliothèque a aiguisé la curiosité de nouveaux participants et votants. Le livre primé sera connu fin janvier.

Prix chronos

Proposé à l'école élémentaire pour la 4^{ème} année consécutive, il s'organise autour de 4 livres par classe.

Après plusieurs rencontres en bibliothèque, les enfants



voteront comme chaque année au printemps pour le livre qu'ils auront aimé.



Des nouveautés dans les rayons

Le passage du bibliobus le 28 Novembre : 300 livres ont été rendus et remplacés.

Les prix littéraires de l'automne : La bibliothèque municipale enrichit très régulièrement ses rayons et les adhérents peuvent y trouver bon nombre de livres qui font l'actualité littéraire.

Un nouveau rayon :

Désormais, grâce à la « Bibliothèque des Côtes d'Armor », un rayon supplémentaire est proposé aux adhérents adultes ou enfants: DVD + CD.

- Prêt gratuit.
- Un CD et un DVD possibles / famille
- Durée du prêt : 15 jours maximum.

Il est demandé aux emprunteurs d'en prendre le plus grand soin et de bien vérifier que le CD ou le DVD n'ont pas été oubliés dans le lecteur avant de rapporter le coffret !!!

L'équipe des bénévoles de la bibliothèque municipale vous souhaite une bonne année 2013... et espère vous accueillir toujours plus nombreux !

L'année 2012 ne restera probablement pas dans les mémoires comme un grand millésime des points de vue économique ou politique. De la plupart des médias se dégagent pessimisme, sinistrose, peut-être à raison, mais sans doute aussi parlent-ils davantage des trains qui n'arrivent pas à l'heure plutôt que de ceux, nombreux, qui remplissent bien leur fonction. Plutôt que de se laisser aller au désenchantement, à la désespérance, suivons la petite fille espérance dont parle si bien Charles Péguy. En voici quelques extraits :

Ce qui m'étonne, dit Dieu, c'est l'espérance.
Et je n'en reviens pas.
Cette petite espérance qui n'a l'air de rien du tout.
Cette petite fille espérance,
Immortelle...
C'est cette petite fille pourtant qui traversera les mondes.
Cette petite fille de rien du tout.
Elle seule, portant les autres, qui traversera les mondes révolus.

Le Père Jean Le Rétif, les membres de l'équipe d'animation paroissiale et du relais paroissial de Saint Quay-Perros présentent à tous les kénanais leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2013. Que l'espérance habite leur cœur. La paroisse remercie la municipalité et les services municipaux pour l'entretien du patrimoine religieux et l'aide apportée à la réalisation des manifestations paroissiales sur Saint-Quay.

Restauration d'une station du chemin de croix de l'église de St-Quay

Tout d'abord, qu'est-ce qu'un chemin de croix ? Toutes les églises en possèdent un, en général à l'intérieur mais parfois à l'extérieur. Il s'agit d'un ensemble de quatorze panneaux régulièrement exposés sur les murs latéraux, panneaux qui relatent la passion de Jésus, les derniers moments de sa vie terrestre. Ces panneaux peuvent être des peintures (de Maurice Denis à la chapelle de La clarté, classées aux monuments historiques), des sculptures, des pièces en terre cuite comme à Saint-Quay.

Dans la tradition catholique, la cérémonie du chemin de croix a lieu le vendredi saint pour commémorer la passion de Jésus. La communauté se remémore ainsi ce qu'a vécu Jésus depuis sa condamnation à mort par le gouverneur romain Ponce Pilate jusqu'à sa mise au tombeau en passant par l'exténuante montée au calvaire et sa crucifixion. Pour cela, les personnes s'avancent en procession devant les panneaux, s'arrêtent devant chacun d'eux pour écouter un texte,



méditer, prier. Ce temps est vraiment très fort si l'on songe qu'un homme de condition divine a accepté toutes ces souffrances par amour pour chacun de nous.

Revenons maintenant à l'église de St-Quay. Voilà quelque temps, son attache étant rongée par la rouille, une de ces pièces en terre cuite du chemin de croix, la treizième, est tombée sur le sol et a été très abîmée dans sa partie inférieure. Le dynamisme de quelques kénanais a permis de trouver des artistes susceptibles de réparer cet outrage à Tréguier, au lycée Savina qui possède une section de staffeur ornemaniste, un métier d'art qui allie bâtiment, patrimoine, création, un métier manuel où la transformation de la matière n'est pas un vain mot. Grâce à ces quelques jeunes, ce tableau a ainsi retrouvé son aspect original et rien dans sa partie inférieure réparée ne permet de le distinguer des autres. Soulignons que

le coût de la restauration a été entièrement supporté par un mécène kénanais soucieux de la qualité du patrimoine de sa commune. Grand merci à toutes les personnes qui ont permis d'atteindre ce résultat.

Cette station montre la descente du corps de Jésus de la croix.

Dates ou événements à retenir

- **Messes à Saint-Quay-Perros** : le premier samedi du mois à 18h.
- **Tous les dimanches soir** à 18 h messe à la chapelle de La Clarté pour toute la zone pastorale de Lannion.
- **Du 18 au 25 janvier**, semaine pour l'unité des chrétiens.
- **Messe des familles** :
 - dimanche 13 janvier à 10h30 à Kermaria-Sulard,
 - dimanche 17 mars à 10h30 à Trévou-Tréguignec
- **Dimanche 17 février** à l'église St-Jacques de Perros : temps fort à 10h et messe à 11h.
- **Du 24 au 31 mars** semaine sainte clôturée par le dimanche de Pâques.

Renseignements

Pour toute information, voir le tableau d'affichage à l'église ou contacter le presbytère de Perros-Guirec (02 96 23 21 64) ou le site internet de la paroisse à l'adresse suivante : <http://perros-guirec.catholique.fr/>

BON À SAVOIR...

MAIRIE : Tel : 02.96.49.80.40 – Fax : 02.96.23.07.03 – e-mail : mairie.saintquayperros@wanadoo.fr
Site Web : mairie-saintquayperros.fr

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- du lundi au vendredi 8H30 à 12H00
13H30 à 17H 30 (sauf mercredi et vendredi)
- le samedi 8H30 à 12H00

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les membres de la Municipalité recevront les Kénaïses et les Kénaïses aux heures suivantes, à la Mairie :

- Pierrick ROUSSELOT **Maire**
Samedi de 11H30 à 12H30
Sur rendez-vous en contactant le secrétariat de la Mairie
- Yves DAVOULT **1^{er} Adjoint – Finances & administration générale**
Mardi de 11H à 12 H
- Marie-Paule LE GOFF **2^e Adjoint – Affaires sociales & culturelles**
Lundi de 16H30 à 17H30
- Roland GELGON **3^e Adjoint – Affaires scolaires, sport & vie associative**
Jeudi de 16H45 à 17H30
- Gérard DAUVERGNE **4^e Adjoint – Urbanisme & environnement**
Vendredi de 11H à 12H
- Jean-François ORVEN **5^e adjoint – Travaux**
Vendredi de 10H à 11H

COLLECTES DECHETS MENAGERS A DOMICILE

Celles-ci sont assurées par les services de la Communauté d'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2003.

- **Ordures ménagères** : tous les jeudis jusqu'à réorganisation par L-T Agglomération
- **Encombrants et ferrailles** : 10 avril et 10 juillet 2013 (dans la limite de 2M3 par foyer et à déposer sur la voie publique). Inscription directement auprès de Lannion Trégor Agglomération - N° Vert : 08000 22 300
- **Collectes sélectives** : papiers et plastiques : 6 et 27 février, 20 mars, 10 et 30 avril, 22 mai, 12 juin.

ATTENTION : Il est indispensable de **nettoyer et désinfecter** régulièrement les conteneurs.

Il faut absolument que chacun effectue un **tri sélectif** de ses déchets.

DECHETTERIE DU FAOU

Tél : 02 96 48 02 91 - ouvertures du lundi au vendredi (8h30-12h15 et 14h-18h30)

Le samedi de 8h30-12h15 et de 14h-19h et le dimanche de 10h-12h

GRATUIT POUR LES PARTICULIERS (**Transport à assurer par vos soins**).

Après un tri attentif, allez y déposer l'essentiel de vos déchets non ménagers.

Déchets acceptés : Ferrailles - verres - petits encombrants - papiers - cartons - pneus - huiles - piles - déchets végétaux - tontes de pelouses - PVC - médicaments - radios - seringues - batteries

CABINET GROUPE MEDICAL "MEDIPLURIEL" à Kertanguy

4 médecins généralistes – Masseur-Kinésithérapeute – Diététicienne – Psychologue – Psycho-motricienne – Sophrologue – Ostéopathe – 2 Orthophonistes - 1 infirmière et 1 Podologue.

- Standard médical : 02 96 49 10 10 • Paramédical : 02 96 49 10 00 • Fax : 02 96 23 11 90
- Standard : 7H45-12H et 14H-19H (du lundi au vendredi) – 7H45 à 12H le samedi

RECENSEMENT (SERVICE NATIONAL)

Les jeunes (filles et garçons) atteignant 16 ans en :

Janvier, février, mars doivent être recensés **en avril** - Avril, mai, juin **en juillet**

Juillet, août, septembre **en octobre** - Octobre, novembre, décembre **en janvier**

Se présenter à la Mairie le mois voulu muni du livret de famille ou de la Carte Nationale d'Identité.

SALLE D'ANIMATION COMMUNALE

Les réservations pour la Salle d'Animation Communale sont effectuées auprès de **Monsieur Xavier LE BRIS**, Responsable des Installations. Tel : 02.96.91.22.00

Des permanences ont lieu aux heures suivantes, à la salle d'Animation, afin de signer les contrats.

• Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 16 heures à 17 heures

• samedi : 11 heures à 12 heures.

* La "Salle Bleue" est disponible gratuitement aux associations et organisations communales.

Réservation auprès du responsable.

CORRESPONDANTS DES JOURNAUX

Ouest France : Christian PIGNY 02 96 23 09 61 – cpigny@orange.fr

Télégramme : Jean-Jacques BERTHOU 02 96 91 03 37 – jean-jacques.berthou@wanadoo.fr

Le Trégor : Lise MUZELLEC 02 96 23 49 49 – lise.tregor@wanadoo.fr

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Ouverture de la bibliothèque le mercredi de 10H à 12H et le vendredi de 16H30 à 18H30.

Vacances scolaires : ouverte uniquement le mercredi matin de 10h à 12h.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR UN ENFANT MINEUR

A compter du 1^{er} janvier 2013, les autorisations de sortie de territoire individuelles et collectives pour les mineurs français sont supprimées.

CONSTRUCTION NOUVELLE

Le Conseil Municipal rappelle à tous les Kénaçais que toute construction neuve ou réalisation de travaux, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable).

CABINET D'INFIRMIERES

Mmes Kérambrun et Hascoet – 41 Résidence de Kertanguy – Tel : 02 96 23 25 37 – Soins à domicile.

Mme Ingrid Lemaire – Centre Médipluriel Kertanguy – Tél. 06 31 50 29 89.

CAUE22 (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) : la permanence de Claude THIMEL, pour le conseil aux particuliers désirant construire, se tient à l'Unité Territoriale de la DDTM de Lannion, de 9h45 à 12h et de 13h45 à 15h45, le jeudi sur rendez-vous au 02 96 46 69 80.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

• **Activité « espace – jeux »** : Pour les enfants de moins de trois ans accompagnés de leurs assistantes maternelles, des parents ou des grands-parents, les vendredis 25 janvier, 22 février, 22 mars, 19 avril, 17 mai, 14 juin et 12 juillet, de 9h30 à 11h30 dans une salle de l'ancienne école maternelle.

• **Baby-gym** : Atelier de motricité pour les moins de trois ans à la salle des sports de LOUANNEC, les 10 janvier, 31 janvier, 21 mars, 11 avril, 30 mai et 26 juin.

Deux groupes : de 9h30 à 10h30 et de 10h30 à 11h30 ; inscription sur place ou auprès de Mme PRIGENT

• **La ludothèque** : Chaque mercredi à LOUANNEC de 10h à 12h dans la salle réservée à la petite enfance, dans les locaux de l'ancienne école maternelle. Adhésion : 20 € par an par famille.

• **Renseignements administratifs** : Jacqueline PRIGENT au 06 70 37 64 67 ou au CIPE.rpam@laposte.net

Permanences administratives les mêmes vendredis que les « espaces-jeux » de 13h30 à 16h30 dans le même local (ancienne école maternelle).

EMMAUS

La communauté Emmaüs a ouvert une antenne à Ploulec'h, 7 route de Morlaix depuis le 3 mai 2008.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Compte rendu du Conseil municipal du vendredi 14 septembre 2012 à 18 heures

Etaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Marie-Paule LE GOFF, Roland GELGON, Gérard DAUVERGNE, Jean François ORVEN, Adjoint, Gilbert LINTANF, Josiane REGUER, Gérard ALLAIN, Jean Jacques RIVIER, Agnès TOULLIC, et Michèle SAPANEL, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Annie CROLET (procuration à Josiane REGUER), Brigitte GLACET (procuration à Agnès TOULLIC), Yves LE DAMANY (procuration à Michèle SAPANEL), Dominique LECOMTE et Pierre COATANEA.

Secrétaire de séance : Yves DAVOULT est désigné secrétaire de séance.

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- 1 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 31 mai 2012
- 2 – Rapports des commissions communales
- 3 – Projet d'intégration de la commune de Perros Guirec à Lannion-Trégor Agglomération
- 4 - Dossiers communautaires
- 5 – Point sur la rentrée scolaire 2012 - 2013
- 6 – Questions diverses

L'assemblée respecte une minute de silence à la mémoire de Michel FOMEL, décédé le 28 juin 2012. Michel FOMEL était le correspondant local du journal Ouest France et à ce titre assistait régulièrement aux réunions du Conseil municipal pour en relater les débats dans la presse.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 31 mai 2012 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Rapports des commissions communales :

A – Commission d'urbanisme :

Gérard DAUVERGNE, Adjoint à l'Urbanisme, fait le point sur les dossiers d'urbanisme suite aux réunions de la commission d'urbanisme des 5 juillet et 30 août 2012.

a – Dossiers d'urbanisme :

Quelques dossiers d'urbanisme ont été étudiés en commission. Parmi ceux-ci, deux dossiers font l'objet de devis d'ERDF concernant des travaux d'extension de réseaux pour d'une part, un projet de lotissement (lotissement NICOL) et d'autre part pour une maison neuve, projets situés rue de la Forge.

Le Conseil municipal ayant instauré la Participation pour Voies et Réseaux (PVR) sur le territoire communal, il s'agit maintenant de délibérer afin de fixer le montant de la participation qui sera demandée aux pétitionnaires pour couvrir les frais engagés par la commune.

Après lecture faite par le Maire, le Conseil municipal vote les deux délibérations suivantes :

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX - Délibération spécifique relative aux travaux d'établissement des réseaux d'électricité sur une voie publique existante pour la propriété de Monsieur Claude LE MARTRET

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.332.11-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2009 instituant la participation pour voirie et réseaux (PVR) sur l'ensemble du territoire de la commune de Saint Quay-Perros,

Considérant que le projet de division parcellaire en 2 lots justifie l'extension du réseau d'électricité dont le montant, à la charge de la commune, estimé par ERDF s'élève à 3145,80 € HT (soit 3762,38 TTC),

Considérant que la PVR ne pourra être perçue sur le lot 2 non bâti à ce jour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Michèle SAPANEL et Yves LE DAMANY qui souhaitaient ne pas alourdir ainsi le coût pour un futur Kénaçais), DECIDE :

de faire engager la réalisation des travaux dont le coût a été estimé à 3145,80 € HT (soit 3762,38 € TTC) qui correspondent à une extension du réseau d'électricité de 50 mètres,

de fixer à 1572,90 € HT (soit 1881,19 € TTC) la part du coût des réseaux mis à la charge du pétitionnaire, Monsieur Claude LE MARTRET, domicilié 5 rue des Camélias à 22700 Perros Guirec.

de retenir la superficie de 1196 m² pour le lot 1 concernée par la PVR

de fixer comme fait générateur de l'exigibilité de la participation à la délivrance du permis de construire,

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX - Délibération spécifique relative aux travaux d'établissement des réseaux d'électricité sur une voie publique existante pour la résidence NICOL

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.332.11-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2009 instituant la participation pour voirie et réseaux sur l'ensemble du territoire de la commune de Saint Quay-Perros,

Considérant que le projet de la Résidence NICOL justifie l'extension du réseau d'électricité dont le montant, à la charge de la commune, estimé par ERDF s'élève à 4960,01€ HT (soit 5932,17€ TTC),

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

de faire engager la réalisation des travaux dont le coût a été estimé à 4960,01 € HT (soit 5932,17 € TTC) qui correspondent à une extension du réseau d'électricité de 77 mètres,

de fixer à 4960,01 € HT (soit 5932,17 € TTC) la part du coût des réseaux mis à la charge du pétitionnaire, Monsieur Joël LE TESSIER, domicilié 3bis Impasse du Nord – 94170 LE PERREUX SUR MARNE

de retenir la superficie de 3353 m² pour l'ensemble du projet.

de fixer comme fait générateur de l'exigibilité de la participation la délivrance du permis d'aménager

Concernant ces deux délibérations, Yves DAVOULT précise que les montants «TTC» doivent être indiqués car la commune n'étant assujettie au régime de la TVA, c'est un montant TTC qui sera facturé aux pétitionnaires.

b - Travaux au nouveau cimetière :

En début de semaine, l'entreprise DROUMAGUET de Kermaria-Sulard est intervenue pour réaliser la construction de 10 caveaux et 5 cavurnes conformément aux devis signés. Le travail a été réalisé correctement.

Monsieur DROUMAGUET a attiré l'attention des élus sur la taille des pierres tombales des cavurnes car il n'existe pas de dimension standard. Les cavurnes ayant une dimension de 0.60m x 0.60m, Gérard DAUVERGNE propose de fixer à 0.80 m la taille de ces pierres tombales.

Le Maire informe l'assemblée qu'il a publié le règlement des cimetières, document rédigé en commission communale. Il va préciser dans ce règlement cette taille de 0.80 m. Il conclut en indiquant que le nouveau cimetière est désormais opérationnel.

c - Schéma départemental d'assainissement des eaux pluviales :

Sans nouvelle du bureau d'étude, Gérard DAUVERGNE l'a contacté afin de connaître l'état d'avancement du dossier.

Le bureau d'étude a répondu qu'il a eu beaucoup de difficultés à obtenir les renseignements indispensables à l'étude en cours auprès des administrations et des propriétaires concernés.

Cependant, le bureau d'études poursuit ses investigations.

d - Extension des locaux des services techniques municipaux :

Après les congés d'été, l'entreprise a repris le travail. La charpente est en construction et sera posée la semaine prochaine soit à compter du 17 septembre 2012.

e - La piscine « debout » :

Cette affaire remonte à juillet 2011. A cette époque, Gérard DAUVERGNE avait saisi le service juridique de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), ex DDE, qui elle-même avait ensuite saisi le Préfet des Côtes d'Armor afin de faire procéder à l'évacuation du mobil'home et de la piscine, ceci assorti d'une astreinte pécuniaire. Le mobil-home a été enlevé mais pas la piscine.

De nouveau saisie par la DDTM, le Préfet a adressé une nouvelle injonction au propriétaire par courrier en date du 27 juin 2012. Le propriétaire avait un mois pour enlever la piscine mais il n'a rien fait. Aussi, fin août 2012, Gérard DAUVERGNE a pris contact avec la Gendarmerie de Guingamp où siège un service chargé de la police en matière de publicité afin qu'elle intervienne auprès du propriétaire. La Gendarmerie l'a convoqué et lui a informé qu'un procès-verbal d'infraction serait dressé sous 48 heures si la piscine n'était pas démontée.

La piscine est toujours debout et nous en sommes là à ce jour.

B – Commission Information :

Yves DAVOULT indique que les membres de la commission « information » se sont réunis afin de préparer la réalisation du prochain journal communal « Vivre à Saint-Quay » qui, suivant le planning théorique retenu, devrait être distribué aux Kénaïses et Kénaïses le 19 octobre prochain.

Les demandes d'articles ont été adressées aux associations qui viennent de faire leur rentrée avec notamment la tenue du Forum des Associations.

C – Personnel communal :

Sur proposition du Maire et s'agissant du renouvellement de décisions prises chaque année, deux délibérations sont votées.

Travail à temps partiel (80%) de Madame Françoise RIVIER

Le Conseil Municipal, unanime, décide de renouveler pour une année les dispositions réglementaires du travail à temps partiel (80%) de Madame Françoise RIVIER, adjoint administratif 2^e classe, titulaire au secrétariat de la Mairie.

Renouvellement de l'activité accessoire d'étude surveillée à l'école Albert Jacquard et d'un poste d'encadrement

Le Conseil Municipal, unanime, décide :

- de renouveler à l'école Albert Jacquard l'activité accessoire d'étude surveillée les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 17h à 18h. soit quatre heures par semaine
- de renouveler l'emploi correspondant à l'encadrement de cette activité d'inscrire au budget de la commune les crédits nécessaires correspondants à cette dépense.

3 – Projet d'intégration de la commune de Perros Guirec à Lannion-Trégor Agglomération :

En préambule, le Maire rappelle que le Conseil municipal de Saint Quay-Perros, lors de sa séance du 22 juillet 2011, avait délibéré sur les objectifs du projet de schéma de la coopération intercommunale, ceci dans le cadre de la réforme territoriale.

Rappel des points votés :

« Après étude, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Demande d'aménager le calendrier préfectoral afin de mener la réflexion dans de meilleures conditions

Donne un avis favorable à l'objectif n°2 (intégration de la commune de Mantallot dans la Communauté de Communes du Centre Trégor)

Donne un avis favorable à l'objectif n°3 (intégration de la commune de Perros Guirec dans Lannion-Trégor Agglomération)

Donne un avis favorable à l'objectif n°9 (fusion de Lannion-Trégor Agglomération et des Communautés de Communes du Centre Trégor et de Beg Ar C'hra et intégration de deux communes isolées : Perros Guirec et Mantallot)

Demande de poursuivre la réflexion sur le périmètre pressenti et laisser la possibilité aux communes limitrophes de pouvoir exprimer le souhait de rejoindre cette nouvelle communauté d'agglomération

Donne un avis favorable à l'objectif n°14 (la rationalisation des EPCI intervenant en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement)

Prend acte de l'objectif n° 16 (la rationalisation des syndicats intervenant en matière de gestion des services publics : syndicats intercommunaux agissant en matière d'aide à la personne, syndicats intercommunaux à compétences diverses)

Demande que des précisions soient apportées quant aux attributions compensatrices dans le cadre de l'extension envisagée du périmètre de Lannion-Trégor Agglomération.

Autorise le Maire à signer, au nom de la commune, tous documents relatifs à ce projet. »

Puis il donne lecture de l'arrêté préfectoral en date du 17 juillet 2012 portant extension du périmètre de Lannion-Trégor Agglomération par l'intégration de la commune de Perros Guirec. Le Maire précise que les communes et Lannion-Trégor Agglomération ont un délai de trois mois à compter de la notification de cet arrêté pour se prononcer sur le périmètre proposé.

L'actualité récente montre qu'il est beaucoup question d'argent. Par exemple, le Maire indique que Saint Quay-Perros, au titre du FNPIIC (Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales), touchera en 2012 une somme de 4295 € pour atteindre en 2016, une somme de 31000 €, ce qui n'est pas négligeable. Lannion-Trégor Agglomération touchera en 2012 une somme totale de 288 587 € qu'elle répartit en 2/3 pour les communes soit 193 961 € et 1/3 pour ses fonds propres soit 94 926 €, ceci uniquement s'il y a fusion des trois entités.

Yves DAVOULT précise que L-T Agglo reverse ces montants en fonction de clefs de répartition prenant en compte la population et la taille des communes. Tout s'exécute dans le cadre du périmètre actuel de l'agglomération.

Le Maire explique que le principe du FNPIIC consiste à ce que les intercommunalités les plus riches reversent aux intercommunalités les plus pauvres. C'est donc un aspect financier important sachant que d'autre part la Dotation Globale de Fonctionnement est figée pour plusieurs années ; la DGF étant une des plus grosses recettes que l'Etat verse aux communes.

Aujourd'hui, la situation est la suivante pour Lannion-Trégor Agglomération : en intégrant Perros Guirec dès 2013, la Communauté d'Agglomération ne touchera pas de FNPIIC (soit une perte de 600 000 € au titre du FNPIIC) mais percevra une DGF de 500 000 €. Nous sommes très près de l'opération blanche car Perros Guirec, de son côté, ne paiera pas de FNPIIC (154 000 €), minorant ainsi la perte de 600 000 €. Cependant, les communes perdront en recette fiscale.

Yves DAVOULT précise que Perros Guirec est considérée comme une commune riche et paye à l'Etat au titre du FNPIIC qui en fait bénéficier les communautés pauvres.

Gilbert LINTANF demande ce qu'apportera Perros Guirec, commune riche, à L-T Agglo, sachant que Perros Guirec bénéficiera des services mis en place par L-T Agglo.

Le Maire rappelle ses propos précédents se concluant par la quasi opération blanche pour le territoire.

Quant à l'accès aux services, ceci est du domaine du dialogue et de l'organisation interne au sein de L-T Agglo.

Le Maire insiste ensuite sur le fait qu'il est impératif que les communautés de Beg ar C'hra et Centre Trégor fusionnent avec L-T Agglo car la communauté d'agglomération ainsi constituée retrouvera du FNPIIC, à

hauteur d'environ 2,2 M€ en 2016, donnant ainsi des moyens financiers pour les investissements futurs.

Il exprime sa volonté que Perros-Guirec intègre le plus rapidement possible car notamment, nous avons besoin d'une locomotive pour le tourisme. Saint Quay-Perros a par ailleurs toujours entretenu de bonnes relations avec Perros-Guirec et la position de la commune ne doit pas s'exprimer que sur une question d'argent.

Yves DAVOULT rajoute que le scénario « du pire », du point de vue des recettes fiscales, est qu'au 1er janvier 2014, Perros Guirec intègre L-T Agglo et que les communautés de Beg ar Chra et Centre Trégor ne viennent pas.

Gilbert LINTANF demande quel est l'intérêt de Beg ar chra et Centre Trégor d'intégrer L-T Agglo car dans la situation actuelle, leurs FNPIC augmentent.

Le Maire répond que les FNPIC en question sont bien plus faibles que le FNPIC relatif à la fusion des trois communautés et que le souhait du Président de Beg ar Chra est de pouvoir développer économiquement son territoire vers le RN 12. Pour cela, il a besoin de la puissance des trois communautés réunis. D'autre part, Beg ar Chra apporte aux autres sa connaissance, par exemple, en matière de « l'aide à la personne ».

Le Maire déclare que l'assemblée est certainement favorable à la fusion des trois communautés mais que ce soir, il s'agit de délibérer sur le projet d'extension du périmètre actuel de Lannion-Trégor Agglomération par l'intégration de la commune de Perros Guirec.

Il indique qu'il a reçu aujourd'hui un courrier du Préfet demandant que les communes se positionnent sur la fusion en question. Ce n'est pas à l'ordre du jour de cette réunion à laquelle beaucoup d'élus ne pouvaient être présents. Ce sera un point de l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

La délibération suivante est votée :

Le Maire informe l'assemblée du contenu de l'arrêté préfectoral en date du 17 juillet 2012 portant extension du périmètre de Lannion-Trégor Agglomération par l'intégration de la commune de Perros Guirec à Lannion-Trégor Agglomération. Il précise que les communes constituant la communauté d'agglomération ont un délai de trois mois à compter de la notification de cet arrêté pour se prononcer sur le périmètre proposé.

Le Conseil municipal, par 14 voix POUR et 1 abstention (Roland GELGON) :

- émet un avis favorable à l'intégration de la commune de Perros Guirec à la communauté d'agglomération « Lannion-Trégor Agglomération » et approuve ainsi l'extension du périmètre de Lannion-Trégor Agglomération proposé par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.
- souhaite que cette intégration se mette en place dans les délais les plus courts.

Roland GELGON explique son abstention : « je souhaite que l'intégration de Perros Guirec se fasse au 1er janvier 2014 et soit concomitante à la fusion avec L-T Agglo avec les communautés du Centre Trégor et de Beg ar chra. J'estime que les risques financiers liés à l'intégration de Perros Guirec sans Beg ar chra et Centre Trégor sont trop grands. La perte d'éligibilité au FNPIC qui en résulterait ferait perdre à l'horizon 2016 près de 2 M€ par an au territoire ».

4 - Dossiers communautaires :

Le Maire rappelle à l'assemblée que le transfert de la compétence « assainissement » à L-T Agglo a permis une augmentation du Coefficient d'Intégration Fiscal (CIF) communautaire ayant pour conséquence l'attribution, par l'Etat, d'une DGF complémentaire de 800 000 €. L-T Agglo a répartie cette somme et 200 000 € ont été affectés à la Dotation d'Investissement Communautaire.

Le Maire expose à l'assemblée les modalités de répartition de la Dotation d'Investissement Communautaire (DIC). Il explique que la commune peut bénéficier de L-T Agglomération d'une subvention d'investissement liée à un projet bien déterminé à l'exception de ceux en lien avec la voirie.

Le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier relatif aux travaux neufs d'extension des bâtiments des Services techniques communaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'extension des bâtiments des services techniques municipaux
- approuve le montant des travaux pour 67 079,10 € HT soit 80 226,60 € TTC
- approuve le plan de financement suivant :
 - Dépenses TTC : 80226,60 €
 - Recettes : DIC communautaire pour 5285 € + autofinancement pour 74941,60 €.

sollicite l'aide financière de Lannion-Trégor Agglomération au titre de la Dotation d'Investissement Communautaire (DIC).

autorise le Maire à signer, au nom de la commune, tous documents liés à ce dossier

Autre information : le Maire indique qu'au titre du FNPIC, la commune va percevoir une somme de 4295 € et Yves DAVOULT précise qu'il s'agit d'une recette supplémentaire car, au mois de mars, elle ne pouvait être prévue au budget 2012 de la commune.

5 – Point sur la rentrée scolaire 2012 – 2013 :

Roland GELGON, Adjoint aux Affaires Scolaires, fait le point sur la rentrée scolaire qui s'est déroulée dans de bonnes conditions et sans problème particulier.

Les effectifs :

Ecole élémentaire : 71 élèves répartis en trois classes

11 CP + 9 CE1

9 CE1 + 17 CE2

9 CM2+ 16 CM1

L'effectif est stable.

Ecole maternelle : 54 élèves répartis en deux classes (15 GS, 10 MS, 19 PS et 10 TPS).

L'effectif est en légère baisse.

Subvention à l'Amicale laïque :

Roland GELGON rappelle que l'Amicale laïque aide au financement des activités extra-scolaire sur la base de 3400 € par école.

Au moment de la préparation du budget, il avait été décidé que la commune participerait aussi au financement d'activités. Ce fut le cas pour la sortie « nature » de l'école élémentaire à Guerledan au mois de mars (à hauteur de 1400 €) et la sortie à « Equimômes » aux Haras de Lamballe pour l'école maternelle (à hauteur de 700 €). Les crédits ont été votés au budget 2012 de la commune. Il s'avère que l'Amicale laïque ayant reçu les factures, les a toutes réglées. Aussi, il convient de verser à l'association, la part communale prévue soit 2100 €.

Accord unanime du Conseil municipal qui modifiera le budget en conséquence (mouvement d'articles entre chapitres).

6 – Questions diverses :

A – Marie Paule LE GOFF informe l'assemblée que l'exposition d'été a accueilli plus de 800 visiteurs. L'invité d'honneur, Monsieur Robert CROGUENNEC, a vendu 11 toiles et a fait don à la commune de l'une de ses œuvres. Qu'il en soit remercié.

Le Maire indique que ce fut une très belle exposition qui s'est déroulée dans une très bonne ambiance conviviale.

B – Marche « KEN'ADOT » du dimanche 16 septembre 2012 :

Josiane REGUER tient à féliciter toutes les associations qui ont réalisé un travail remarquable dans la préparation de cette manifestation.

Les inscriptions seront prises à la salle d'animation Yves Guegan. Une participation symbolique de 3 € sera demandée aux adultes participants. C'est gratuit pour les enfants. Des animations sont prévues (art floral, danses bretonnes, groupes de musique, etc ...).

Yves DAVOULT fait remarquer que les employés communaux sont intervenus pour nettoyer les chemins utilisés pour la marche et il les en félicite. Par convention, c'est L-T Agglo qui les entretient mais leur intervention n'était pas programmée à cette date.

C- Forum des associations :

Roland GELGON indique que le Forum des Associations s'est déroulé le 08 septembre 2012 à la salle d'animation communale. Pratiquement toutes les associations de la commune étaient présentes et ce fut un franc succès populaire. Aux associations de décider le renouvellement de cette opération.

D – Route départementale 788 :

Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu, ce jour, un courrier de

Monsieur Michel BREMONT, Vice-Président du Conseil général des Côtes d'Armor, qui confirme que la programmation des travaux d'aménagement de la RD 788 dès 2013, conformément aux décisions prises lors de la réunion de travail du 19 avril dernier entre le Conseil général 22, L-T Agglo et la commune de Saint Quay-Perros. Il reste à acter les inscriptions budgétaires.

Le Maire conclut en indiquant que ceci est une bonne nouvelle.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

Compte rendu du Conseil municipal du vendredi 26 octobre 2012 à 18 heures

Etaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Marie-Paule LE GOFF, Roland GELGON, Gérard DAUVERGNE, Jean-François ORVEN, Adjoints, Josiane REGUER, Gérard ALLAIN, Brigitte GLACET, Yves LE DAMANY, Dominique LECOMTE, Pierre COATANEA et Michèle SAPANEL, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Annie CROLET (procuration à Josiane REGUER), Agnès TOULLIC (procuration à Marie Paule LE GOFF), Jean Jacques RIVIER (procuration à Gérard DAUVERGNE) et Gilbert LINTANF (procuration à Roland GELGON).

Secrétaire de séance : Roland GELGON est désigné secrétaire de séance.

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- 1 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2012
- 2 – Rapports des commissions communales (finances, urbanisme, salle d'animation)
- 3 – Schéma départemental de coopération intercommunale
- 4 - Questions diverses

1 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2012 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Rapports des commissions communales (finances, urbanisme, salle d'animation) :

A – Finances : réunion du 24 octobre 2012

Subventions 2012

Il est proposé de voter deux subventions : 70 € pour la FNACA afin de financer le remplacement du baudrier du drapeau de l'association et 500 € pour l'association des jardins familiaux correspondant à la fourniture d'une pierre et la gravure d'un texte à la mémoire de Yves LE BRICQUIR, donateur du terrain désormais dédié à ces jardins.

Le Conseil municipal, unanime, vote la subvention de 70 € à la FNACA.

Par 13 voix POUR (groupe majoritaire) et 4 abstentions (Yves LE DAMANY, Dominique LECOMTE, Pierre COATANEA et Michèle SAPANEL jugeant le coût trop élevé et estimant suffisant de plafonner ce montant à 300 €), le Conseil municipal vote une subvention de 500 € à l'association « les jardins familiaux kénénaï ».

Remise en état de foyers lumineux sur le réseau d'éclairage public dans la rue de Balaneyer :

Yves DAVOULT explique qu'il s'agit de voter la commande et le financement de travaux exécutés par le Syndicat départemental d'électricité des Côtes d'Armor qui concernent la rénovation des foyers 112/113/114 pour un montant estimatif de 1900 € TTC et la rénovation du foyer G122 pour un montant estimatif de 700 € TTC. La participation de la commune se situe à hauteur de 50% des montants indiqués.

Le Conseil municipal, unanime, vote la réalisation et le financement de ces travaux.

Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor :

Le Maire explique à l'assemblée que par délibération, il peut être attribué une indemnité de conseil aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux.

Cette indemnité est précisée conformément aux dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 02 mars 1982 et du décret 82/979 du 19/11/1982 ; l'arrêté du 16/12/1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité. Le Maire précise que la réglementation prévoit qu'à chaque changement de Comptable du Trésor, il convient de procéder à une nouvelle délibération. C'est le cas en 2012 avec la prise de fonction de Madame Maryse PIVAUT.

Le Maire indique également que l'indemnité allouée au comptable lui est acquise pour toute la durée du mandat du Conseil municipal mais elle peut toutefois être supprimée ou modifiée pendant cette période par délibération spéciale dûment motivée.

Le Maire propose à l'assemblée de voter un taux de 100% tel qu'il l'était pratiqué jusqu'ici pour l'indemnité de conseil.

Pour l'année 2012, cela représente un montant de 505,69 € (indemnités + cotisations CSG, RDS et FS).

Yves LE DAMANY et Dominique LECOMTE font remarquer qu'en 2009 et 2010, il avait été demandé au comptable du Trésor d'adresser aux élus les divers tableaux de gestion, avec plusieurs ratios, concernant la commune et permettant une analyse précise de la situation financière de la collectivité. Ces documents n'ont jamais été transmis. Aussi, ils estiment que l'attribution de cette indemnité doit être conditionnée à la communication de ces documents.

Après débat et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote l'indemnité telle que présentée par le Maire en précisant que cet accord est conditionné à la communication régulière, par Madame la Trésorière, de documents permettant aux élus d'avoir des éléments précis pour effectuer un contrôle des ratios financiers de la commune.

Tarifs 2013 de la salle d'animation communale Yves GUEGAN :

Yves DAVOULT présente la proposition de tarifs 2013. Ces montants ont été étudiés par le comité de gestion de la salle au mois de septembre puis ajustés en commission de finances.

Michèle SAPANEL, membre du comité de gestion, s'étonne de ne pas avoir été informée des modifications apportées par la commission des finances.

Le Maire lui répond qu'il s'agit de simples réajustements et que chacun aujourd'hui peut se positionner au moment du vote.

Yves LE DAMANY demande que Roland GELGON informe les membres de la commission de la modification décidée par le Conseil municipal.

Par 16 voix POUR et 1 abstention (Michèle SAPANEL), le Conseil municipal vote les tarifs 2013 suivants de location de la salle d'animation communale Yves GUEGAN :

SALLES LOCATION	LOCATION		MENAGE		Kénaçais	Extérieur
	1 jour	2 jours	Kénaçais	Extérieur		
	Kénaçais	Extérieur	Kénaçais	Extérieur	Kénaçais	Extérieur
1+2 sans cuisine	165 €	265 €	170 €	275 €	50 €	50 €
2+3 sans cuisine	165 €	265 €	170 €	275 €	50 €	50 €
1+2+3 sans cuisine	185 €	300 €	195 €	310 €	50 €	50 €
Loc.occasionnelle 1/2 j	100 €	150 €				
Loc. cuisine	100 €	150 €				

Couverts + vaisselle				
1 Kit 50 couverts	50 €	80 €	50 €	80 €
2 Kit 50 couverts	95 €	155 €	95 €	155 €
3 Kit 50 couverts	135 €	225 €	135 €	225 €
4 Kit 50 couverts	170 €	290 €	170 €	290 €

Estrade	
Jusqu'à 24 m ²	100 €
Jusqu'à 48 m ²	200 €

Salle 1 : bas de la grande salle

Salle 2 : haut de la grande salle

Salle 3 : salle bleue

Caution : 500 €

Ménage complémentaire : 30 €/heure si nécessaire

Salle 3 : gratuité pour les cafés après obsèques à Saint Quay-Perros

Exécution du budget 2012 :

Yves DAVOULT indique que les membres de la commission des finances ont fait le point sur l'exécution du budget 2012. Les réalisations sont conformes aux prévisions et la situation est très correcte. Les membres de la commission ont commencé à réfléchir sur les orientations budgétaires 2013 qui seront proposées au vote du conseil municipal. A cet effet, Gérard DAUVERGNE et Yves DAVOULT vont lancer des demandes de devis correspondant aux attentes souhaitées et qui serviront de base de travail pour l'élaboration du projet de budget communal 2013.

B – Comité de gestion de la salle d'animation communale Yves GUEGAN :

Roland GELGON donne lecture du compte rendu de la réunion en date du 25 septembre 2012.

Etaient présents : Roland GELGON, Michèle SAPANEL, Jean Jacques RIVIER, Xavier LE BRIS et Jean Michel GEFFROY.

Ordre du jour : Bilan d'activité 2012

Modifications des règlements

Tarifs 2013

Question diverses ;

1° Le bilan 2012 s'élève à 5244 €, soit en légère baisse par rapport à 2011.

La salle a été occupée 38 week-ends gratuitement par les associations Kénaçaises mais aussi pour des besoins communaux (élections, expositions...,etc.) et seulement 12 week-ends payants.

2° Modification d'utilisation préconisée :

La cuisine ne sera plus mise à disposition pour les repas privés (les traiteurs sont équipés de matériel adéquat et n'ont plus besoin de la cuisine). De plus, le monte-plats n'étant pas facile à utiliser, les plats devaient être montés par l'escalier extérieur (pas pratique du tout).

Commentaires du Conseil municipal : cette proposition a été modifiée par le Conseil municipal de ce jour. La cuisine reste accessible à la location.

Suite à quelques difficultés concernant la quantité de vaisselle devant être mise à disposition lors d'une location, il a été décidé de créer un KIT type de 50 couverts ; le locataire pouvant en réserver jusqu'à 4.

Le règlement de la salle ainsi que la grille tarifaire doivent être modifiés pour tenir compte des décisions des modifications de règlement.

Le contenu exact du kit 50 couverts doit être précisé en annexe du règlement.

Semaine de la création 2012



Le Maire, Pierrick ROUSSELOT, a présenté les vœux du Conseil municipal pour l'année 2013



Après le discours du Maire, la cérémonie est un moment d'échanges et de convivialité.





L'ACTUALITE DE NOS AINES

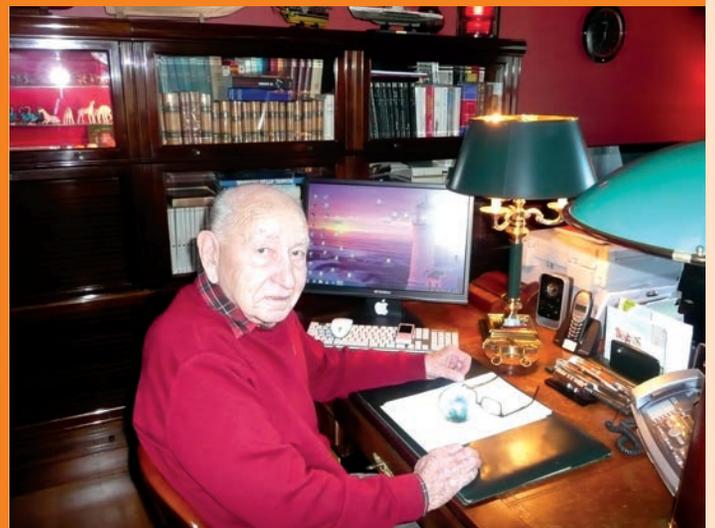
Après 10 ans de
Présidence à l'Amicale des retraités,
Monique LEGRAND a passé
le relais à Jimmy BART



Beaucoup de monde et une ambiance conviviale au traditionnel goûter des anciens.



Visite à la Doyenne et au Doyen



Le Maire, Pierrick ROUSSELOT, accompagné de Marie-Paule LE GOFF, Adjointe aux Affaires Sociales, ont rendu visite à la Doyenne, Madame Anna TASS (bientôt 97 ans) et Monsieur Gildas DE SOLMINIHAC (92 ans) afin de leur souhaiter la bonne année 2013. A chaque rencontre, notre Doyenne et notre Doyen montrent qu'ils sont toujours alertes et en bonne santé. Rendez vous est pris pour l'année prochaine.

Compte rendu de la réunion du Comité de gestion de la salle d'animation communale Yves GUEGAN
seconde partie

Étaient présents : Roland GELGON, Pierrick ROUSSELOT, Michèle SAPANEL, Jean Jacques RIVIER, Xavier LE BRIS et Jean Michel GEFFROY ainsi que les représentants des associations kénanaïses utilisatrices de la salle d'animation communale Yves GUEGAN (Mmes GUIBERT, AUTRET, POLETTI, DENIEL, DONVAL, LEGRAND, TREANTON, et Mrs SQUEREN, DENIEL, CARMES et ACHAT).

1° point sur l'utilisation hebdomadaire de la salle :

Quelques modifications :

A.C.K. : suppression à leur demande du créneau de lundi après-midi.

Scots Bonnets : activité avancée à 19h45 au lieu de 20h le mardi soir.

Trankilik : prise d'un créneau supplémentaire de 16h à 17h le jeudi.

Ce planning hebdomadaire sera affiché à la salle à l'extérieur et à l'intérieur.

2° Planning réservations :

Toutes les associations kénanaïses avaient été sollicitées début juillet pour qu'elles nous donnent en prévision de cette réunion de mi-septembre leurs besoins prévisionnels pour 2013.

Un tour de table a donc été réalisé pour valider les besoins. Pas de points bloquants.

Commentaires du Conseil municipal :

Une information relative aux modifications apportées par la commission des finances sera donnée aux membres du comité de gestion.

Le Conseil municipal adopte les dispositions prises en comité de gestion.

C – Urbanisme :

Gérard DAUVERGNE indique qu'une trentaine de dossiers d'urbanisme a été vu cette année contre 60 l'an passé. A la question de Pierre COATANEA sur les causes de cette baisse, Gérard DAUVERGNE indique qu'il n'a pas d'explication.

Atelier communal : le bâtiment est terminé et des demandes de devis ont été expédiées concernant la fourniture et la pose des portails. Une fois ces travaux réalisés, une réception du chantier sera programmée à laquelle les membres de la commission d'urbanisme seront conviés.

Cimetière communal : Yves LE DAMANY évoque la présence du bâtiment privé situé le long du chemin piétonnier et demande ce qu'il en est de la dénomination du cimetière. Gérard DAUVERGNE indique que cette serre a été démontée par son propriétaire et que le secteur a été nettoyé.

Quant au nom du cimetière, le Maire propose que les membres de la commission d'urbanisme réfléchissent sur ce sujet. Une décision sera ensuite prise en conseil municipal. Périmètre de l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F.) :

Où en est le dossier questionne Yves LE DAMANY ?

Gérard DAUVERGNE dit qu'il a relancé l'A.B.F. à ce sujet mais qu'il n'a pas obtenu d'information. Ce dossier doit être présenté par l'A.B.F. auprès du Préfet des Côtes d'Armor afin de prescrire l'enquête publique.

Panneaux de limitation de vitesse : Yves LE DAMANY s'informe sur l'état d'avancement de ce dossier évoqué le 31 mai 2012 au conseil municipal.

Le Maire répond qu'il n'a pas pris l'arrêté relatif à la modification des limites de l'agglomération de Saint Quay-Perros pour les raisons qu'il évoquera à l'occasion d'une prochaine commission. Il indique qu'il a contacté les services du Conseil général afin qu'ils remettent en place les panneaux qu'ils ont enlevés un peu prématurément le long de la RD 788.

VC n° 9 : Le Maire répond à la question d'Yves LE DAMANY en indiquant que le projet présenté par le bureau d'étude ne lui convient pas. Aussi, l'idée qui va être poursuivie consistera à réaliser l'aménagement de l'entrée de l'Intermarché par la réalisation d'un petit giratoire comme celui situé dans le bourg à hauteur de Pors Ty Olu. Ceci devrait permettre de canaliser les flux de façon efficace. Cet aménagement intégrera également des ralentisseurs et des passages piétons.

Locaux de DECATHLON : Dominique LECOMTE demande au Maire s'il a eu des informations relatives à la réaffectation des locaux de DECATHLON.

Le Maire répond qu'il n'a pas d'information.

Yves LE DAMANY intervient ensuite sur le fonctionnement de la commission des travaux. Il indique que cette commission ne s'est pas réunie depuis le 29 février 2012 soit plus d'un mois avant la réunion budgétaire au cours de laquelle sont votés les investissements et notamment ceux concernant la voirie. Il convient que certains dossiers ont été transférés à la commission d'urbanisme mais les points suivants n'ont donc jamais été abordés :

- Prévision de finalisation du mur face au cimetière.
- Gestion des poubelles près de l'Intermarché et à hauteur de Ker Noël.
- Retrait de container à verre à Saint Méen sans concertation de la commission des travaux.
- Lieu d'implantation des poubelles collectives au nouveau cimetière.
- Bacs à fleurs.
- L'élagage le long de la voirie publique.

Il conclut en indiquant que sa réflexion n'est en aucun cas ciblée sur la personne de Jean-François ORVEN mais qu'elle s'inscrit dans une volonté d'optimiser le fonctionnement des commissions.

Jean François ORVEN, Adjoint chargé des travaux, répond que les dossiers les plus importants ont été étudiés en commission d'urbanisme, commission dont il fait partie ainsi qu'Yves LE DAMANY. Aussi, il ne juge donc pas nécessaire et utile de réunir la commission des travaux.

D'autre part, les travaux consistent essentiellement à l'entretien courant du domaine public communal par le passage de l'épaveuse et de la balayeuse. Cela ne nécessite donc pas de réunir la commission des travaux.

Concernant la réfection du mur du cimetière entrepris par les employés communaux, les travaux ont été suspendus par manque de temps mais aussi par priorité donnée à d'autres chantiers. Cela a déjà été dit et aujourd'hui ce travail est en voie d'achèvement.

Concernant l'élagage, 35 à 40 courriers ont été adressés aux propriétaires riverains afin qu'ils procèdent aux coupes nécessaires. Nous les laissons intervenir et des contrôles seront faits.

Pierre COATANEA pose la question de la fusion des deux commissions. Il indique qu'il fait partie de la commission des travaux mais pas à celle de l'urbanisme et qu'il aimerait bien donner de temps en temps son avis sur les dossiers en cours.

Yves DAVOULT intervient pour dire qu'il ne faut pas faire de confusion entre les domaines de l'urbanisme et des travaux. Il prend l'exemple de la construction de l'atelier communal : la procédure liée à l'obtention du permis de construire est du ressort de la commission d'urbanisme tandis que la réalisation des travaux doit être suivie par la commission des travaux. Il n'est donc pas favorable à une fusion des deux commissions. Il est tout à fait d'accord pour que les membres des deux commissions soient tenus informés de l'état d'avancement des dossiers.

Yves LE DAMANY partage cette analyse.

Le Maire conclut sur ce sujet en rappelant que le rôle de l'Adjoint aux travaux est d'assurer le suivi quotidien des travaux d'entretien. Ce rôle est bien tenu. Il indique également qu'il veillera à ce que les membres de la commission des travaux soient informés régulièrement de l'état d'avancement des travaux.

Pierre COATANEA revient sur le sujet des ordures ménagères, évoqués précédemment, pour dire qu'il trouve absolument anormal les dépôts « sauvages » aux pieds des conteneurs notamment à hauteur de Ker Noël. Il se demande si la présence d'un conteneur à cet endroit et si proche de l'Intermarché, est vraiment justifiée.

Le Maire tient d'abord à réitérer ses remerciements au Directeur de l'Intermarché qui a accepté l'implantation de conteneurs sur sa propriété.

Par contre, il déclare qu'il juge insupportable de constater de tels actes d'incivilité et qu'il n'hésitera pas à porter plainte contre les auteurs de tels agissements.

3 – Schéma départemental de coopération intercommunale :

Le Maire rappelle que le Conseil municipal de Saint Quay-Perros, lors de sa séance du 14 septembre 2012, avait, à la majorité, émis un avis favorable à l'intégration de la commune de Perros-Guirec à la communauté d'agglomération « Lannion-Trégor Agglomération », approuvant ainsi l'extension du périmètre de Lannion-Trégor Agglomération proposé par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor. Il émettait

le souhait que cette intégration se mette en place dans les délais les plus courts.

Le Maire indique par ailleurs que Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a fait savoir qu'il souhaitait recueillir, au plus tard avant le 1er décembre 2012, l'avis des communes concernées sur le projet de fusion de Lannion-Trégor Agglomération et les communautés de communes de Beg ar C'Hra et Centre Trégor. Cette demande du Préfet a été communiquée en Mairie le jour même de la réunion du 14 septembre et en l'absence de plusieurs membres du Conseil municipal, le Maire a souhaité mettre le projet de fusion à l'ordre du jour d'une prochaine réunion. Aujourd'hui, il est donc demandé à l'assemblée de se prononcer sur le projet de fusion Lannion-Trégor Agglomération / Communauté de communes de Beg ar C'Hra/ Communauté des communes Centre Trégor.

Le Maire précise également que le Comité de Pilotage mis en place dans le cadre de la réforme territoriale doit statuer le 08 novembre 2012 sur le bilan de la consultation effectuée auprès des communes sur le projet en question.

Avant de passer au vote, le Maire demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce dossier.

Yves LE DAMANY regrette que la commune se soit précipitée à un vote le 14 septembre alors qu'il restait un délai d'un mois jusqu'au 23 octobre pour se prononcer. Par ailleurs, il rappelle le coup de théâtre du Préfet qui vient d'indiquer que l'intégration de Perros Guirec à Lannion-Trégor Agglomération ne se ferait qu'au 1er janvier 2014. Maintenant, avant de voter, il demande au Maire s'il peut développer les avantages et inconvénients des divers cas de fusion. Il estime également que le périmètre de fusion devrait être déterminé à partir du désir des communes et communautés souhaitant y adhérer.

Il conclut en déclarant regretter vivement le climat actuel, détestable et belliqueux, qui entoure ce projet de regroupement territorial. Il estime que ce n'est pas ainsi que l'on va encourager la venue de nouveaux concitoyens et de nouvelles entreprises.

Dominique LECOMTE rappelle que lors de la séance plénière de L-T Agglo le 06 septembre dernier, l'orientation était plutôt de concrétiser le nouveau périmètre dès le 01 janvier 2013. Aujourd'hui, il est dit que ce sera le 01 janvier 2014. C'est donc une année de ressources fiscale qui est perdue.

Le Maire répond qu'il a déjà expliqué les avantages et les inconvénients financiers d'une fusion en 2013 ou 2014. Il indique que le projet de fusion se fait par étape avec tout d'abord la détermination d'un périmètre puis la possibilité offerte aux communes qui le souhaitent et en respectant certaines dispositions de lois (continuité territoriale par exemple), de choisir un territoire de coopération intercommunale. Tout ceci doit se faire en bonne intelligence et dans un respect mutuel. Il faut montrer que l'on est soudé et solidaire surtout au moment où des menaces pèsent à nouveau sur l'emploi à Alcatel-Lucent. Affirmer notre volonté de s'élargir est un atout qui va dans ce sens.

Le Maire propose de passer au vote et la délibération est adoptée à l'unanimité :

Projet de fusion Lannion-Trégor Agglomération - Communauté de communes de Beg ar C'Hra et Communauté des communes Centre Trégor.

Le Maire rappelle que le Conseil municipal de Saint Quay-Perros, lors de sa séance du 14 septembre 2012, avait, à la majorité, émis un avis favorable à l'intégration de la commune de Perros Guirec à la communauté d'agglomération « Lannion-Trégor Agglomération », approuvant ainsi l'extension du périmètre de Lannion-Trégor Agglomération proposé par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor. Il émettait le souhait que cette intégration se mette en place dans les délais les plus courts.

Le Maire indique par ailleurs que Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a fait savoir qu'il souhaitait recueillir, au plus tard avant le 1er décembre 2012, l'avis des communes concernées sur le projet de fusion de Lannion-Trégor Agglomération et les communautés de communes de Beg ar C'Hra et Centre Trégor.

Cependant, le Comité de Pilotage mis en place dans le cadre de la réforme territoriale et devant statuer le 08 novembre 2012 sur le bilan de la consultation effectuée auprès des communes sur le projet en question, le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le projet de fusion Lannion-Trégor Agglomération / Communauté de communes de Beg ar C'Hra/ Communauté des communes Centre Trégor.

Après étude et débat, le Conseil municipal de Saint Quay-Perros, à l'unanimité :

Vu la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2011363-0002 en date du 29/12/2011 relatif au Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) des Côtes d'Armor précisant notamment :

- au titre du volet prescriptif :

Intégration de la commune de Perros-Guirec au sein de Lannion-Trégor Agglomération : « Le 20 septembre 2011, en l'absence d'amendement de la CDCI et au regard des dispositions de la loi du 16 décembre 2010 qui impose l'intégration des communes isolées dans un EPCI à fiscalité propre, la proposition du Préfet des Côtes d'Armor visant à intégrer la commune de Perros-Guirec au sein de Lannion-Trégor Agglomération a été validée. »

- au titre du volet prospectif : Fusion de Lannion-Trégor Agglomération et des Communautés de communes du Centre Trégor et de Beg Ar C'hra et intégration de deux communes isolées : « Le 19 décembre 2011, la CDCI a validé le principe, via un amendement, que le projet de périmètre de ce rapprochement sera soumis à l'avis de la CDCI, après avis des collectivités concernées, d'ici le 31 décembre 2012. Le renvoi du volet prescriptif au volet prospectif ne préfigure pas le périmètre futur du regroupement proposé par les collectivités concernées et consultées avant cette date. »

Vu le courrier du Préfet des Côtes d'Armor, en date du 13 septembre 2012, sollicitant, conformément au volet prospectif du SDCI, l'avis des Communes et des Communautés sur le périmètre relatif au rapprochement de Lannion-Trégor Agglomération et des Communautés de communes du Centre Trégor et de Beg Ar C'hra et des deux Communes isolées ;

CONSIDERANT les réunions de travail relatives au projet de rapprochement des communautés de Lannion-Trégor Agglomération, de Beg Ar C'hra et du Centre Trégor (29 réunions du Comité de suivi et 6 réunions du Comité de pilotage, les assemblées plénières depuis septembre 2011) ;

CONSIDERANT le rapport d'étape « Construire ensemble notre territoire », en date du 31 mars 2012 et constituant l'essentiel sur le projet de territoire ;

CONSIDERANT les 4 chantiers de réflexion menés et ayant produit les documents suivants :

le document cadre du Projet de territoire « Construire ensemble notre territoire pour un Trégor fort et solidaire » intégrant la note sur la cohérence et la pertinence du territoire issu de la fusion Lannion-Trégor Agglomération et des communautés de communes du Centre Trégor et de Beg Ar C'hra et intégration de deux communes isolées, le projet de statuts, le projet de règlement intérieur traitant la gouvernance, l'étude financière et fiscale ;

CONSIDERANT les conséquences financières pour le territoire du Trégor, pour la commune et la Communauté ;

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre le travail en vue de l'intégration de la Commune de Perros-Guirec qui porte sur :

- la préparation des pactes de transfert pour les 10 compétences exercées par Lannion-Trégor Agglomération,
- le transfert des personnels,
- le transfert des contrats, marchés, matériels ainsi que des biens mobiliers et immobiliers,
- le volet fiscal et financier (évaluation des attributions de compensation) ;

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre le travail en vue de créer une nouvelle communauté d'agglomération au 1er janvier 2014 ;

RETIENT en priorité n° 1, le périmètre de fusion suivant en vue de créer une nouvelle communauté d'agglomération : Lannion-Trégor Agglomération et Perros-Guirec, la Communauté de communes de Beg Ar C'hra, la Communauté de communes du Centre Trégor et Mantallot, ce périmètre étant qualifié le plus cohérent et pertinent.

ENVISAGE dans le cas où les élus du Centre Trégor effectueraient un choix différent des élus du territoire communautaire de Lannion-Trégor Agglomération, le périmètre plus réduit de fusion suivant : Lannion-Trégor Aggloméra-

tion et Perros-Guirec et de la Communauté de communes de Beg Ar C'hra.

4 – Questions diverses :

A – Demande de présentation par LTA du rapport d'activité 2012 de LTA : les élus souhaitent que cette année, ce rapport puisse être présenté par un membre de l'exécutif communal.

B – Schéma de Cohérence territoriale du Trégor : les élus sollicitent une présentation du dossier. Le Maire y est favorable et une demande sera faite auprès du service du SCOT. Les élus souhaitent évoquer notamment les critères pour faciliter l'implantation d'une pharmacie.

C – Rocade Sud : Répondant à la question d'Yves LE DAMANY, le Maire indique qu'il n'a pas d'informations pour le moment sur ce dossier.

D – Activité saisonnière de vente de pizzas : l'artisan est satisfait de sa saison et souhaite revenir l'an prochain pour peut-être s'installer définitivement dans la région.

E – Prix de l'eau potable : Roland GELGON, délégué au

Syndicat d'Eau indique qu'il s'abstiendra, comme il le fait depuis plusieurs années, sur l'augmentation éventuelle du montant de l'abonnement. Ce montant a, pour lui, atteint un prix très élevé.

F – Le Maire rappelle le déroulement de la cérémonie à la mémoire de Michel GOUEDARD (plaque de rue à son nom sur la rue de l'école) qui se déroulera le 03 novembre 2012.

G – Le Maire souligne le franc succès de la March'Adot : 350 participants et 1500 €uros de dons récoltés et reversés à France Adot. Le Maire adresse ses remerciements et ses félicitations aux organisateurs en espérant une reconduction de cette manifestation en 2013.

H – Le Maire évoque la situation grave de l'emploi à ALCATEL-LUCENT et appelle à se tenir prêt à une mobilisation auprès des employés de l'entreprise. Tous les membres de l'assemblée adhèrent à cette déclaration.

I – Date du prochain Conseil municipal : le 23 ou le 30 novembre 2012. A confirmer.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

VIE COMMUNALE :

« La rue de l'école » porte désormais le nom de Michel GOUEDARD.

Enseignant à St Quay-Perros de 1967 à 1981 puis adjoint aux affaires scolaires de 1995 à 2008 durant les deux mandats de Roland GEFROY, Michel GOUEDARD s'était pleinement investi dans le projet et la construction de l'Ecole Albert JACQUARD : Samedi 5 novembre, la commune de St Quay-perros lui a rendu hommage en rebaptisant la rue de l'école « Rue de l'Ecole – Hent ar skol – Michel GOUEDARD, Maire -adjoint de 1995 à 2008 ».

Le Maire Pierrick ROUSSELOT, en présence de Roland GEFROY, Maire honoraire, des élus, de ses filles et de ses petits-enfants, de sa famille et de ses amis, a souligné l'investissement de Michel GOUEDARD au sein de la commune d'abord comme directeur de l'école puis comme élu et adjoint.



A son fidèle ami et compagnon, Roland GEFROY a rendu un vibrant hommage et évoqué son investissement sans faille dans le projet et la construction, il y a quinze ans, de cette belle réalisation : l'école Albert JACQUARD ; une belle conclusion à sa vie d'enseignant, de citoyen engagé et d'élu.

Avant de dévoiler la nouvelle plaque, l'une de ses filles a tenu à remercier toutes les personnes à l'origine de cette cérémonie. Rappelant les origines très modestes de son père elle a fait part au nom des siens de son admiration pour son parcours de vie remarquable.



L'ASSOCIATION « LA BOURSE AUX VÊTEMENTS » ANNONCE SES DATES POUR 2013 :

Bourses aux vêtements de printemps

- Dépôt : mercredi 6 mars de 9h à 17h.
- Ventes : vendredi 8 mars de 14h à 17h et samedi 9 mars de 9h à 17h.
- Reprise des invendus : mercredi 13 mars de 15h à 18h.

Bourses aux vêtements d'hiver

- Dépôt : mercredi 2 octobre de 9h à 17h.
- Ventes : vendredi 4 octobre de 14h à 17h et le samedi 5 octobre de 9h à 17h.
- Reprise des invendus : mercredi 9 octobre de 15h à 18h.

Bourse aux jouets

- Dépôt : Vendredi 8 novembre de 9h à 17h.
- Vente : Samedi 9 novembre de 9h à 17h.
- Reprise : mercredi 13 novembre.

BOURSE AUX JOUETS DE NOËL

Les étalages garnis, colorés et variés (jouets de la petite enfance, jeux éducatifs et autres, jeux de société, livres, DVD...) s'offraient aux chaland

samedi 10 novembre dans les locaux de l'ancienne école maternelle : 1300 articles déposés, un véritable marché de Noël organisé par la dynamique

équipe de la « bourse aux vêtements » Les clients étaient nombreux à l'ouverture : 50% des jouets ont été vendus.



NOËL AU RÉSEAU PETITE ENFANCE

Vendredi 7 décembre, Jacqueline PRIGENT, animatrice du réseau petite enfance, attendait les assistantes maternelles et leurs tout petits auprès d'un sapin de Noël : chocolats, moment de lecture... Un regroupement réussi dans l'attente de Noël.



LE PÈRE NOËL EST PASSÉ À LA LUDOTHÈQUE



Fermée pendant les vacances de Noël, la ludothèque a réouvert ses portes depuis le 9 janvier et ce tous les mercredis matins de 10 heures à midi, à LOUANNEC dans les locaux de l'ancienne Ecole maternelle. (Tenue par des bénévoles, elle est toujours fermée pendant les vacances). Les cotisations 2013 restent à 20€ par famille. En décembre, lors de la dernière permanence, la visite surprise du Père Noël a ravi les enfants : ils leur a apporté des chocolats et des jeux pour leur ludothèque. Jeux et chocolats ont été réglés par les cotisations des adhérents.

23^E SEMAINE DE LA CRÉATION

Le 15 décembre 2012, la salle d'animation communale Yves GUEGAN accueillait le vernissage de la 23^e Semaine de la Création, dans une ambiance animée par le groupe « Les Couillons de Tomé ».

L'exposition s'est déroulée du 16 au 26 décembre et 838 visiteurs ont pu découvrir les œuvres des 35 exposants, dans ce cadre chaleureux qui contribue grandement à mettre en valeur toutes ces réalisations artistiques.

Marie-Paule LE GOFF, Adjointe au Maire et « cheville ouvrière » de la manifestation, remercie les exposants, les personnes qui l'aident et le personnel communal.

Voir en page centrale couleur.

La vie des associations

Animations kénanaises



Toute l'équipe de l'association « Animations Kénanaises » vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2013 !!! L'association « Animations Kénanaises » a tenu son assemblée générale

annuelle le samedi 24 novembre 2012.

Le bilan de l'année 2012 est satisfaisant.

Les manifestations organisées en plein

air sont très tributaires de la météo.

La fête de la musique n'a en effet pas été gâtée au niveau du temps : malgré une soirée bien rythmée et très agréable, le déficit est là...

Les groupes :

DAMBONBERS



LA BLEUE GUITARE



TRICORNE



POCHETTE SURPRISE



Mais le fest-noz, par cette douce nuit de juillet, a fait le plein ... Ce qui a permis de rééquilibrer les comptes de l'association. Le président remercie tous les participants, le dynamisme de l'ensemble des bénévoles, ainsi que la municipalité et les employés communaux, sans quoi rien ne serait possible.

Nous vous invitons à prendre note, dès maintenant, des festivités de cette nouvelle année 2013 :

- > la bande à philo viendra vous faire rire le 2 mars 2013,
- > la Fête de la musique aura lieu le 15 juin 2013,
- > le Fest-noz vous fera danser le 20 Juillet 2013.

Lors de notre assemblée générale, un nouveau bureau a été élu, il est composé ainsi :

Président : Christophe Carmès
Vice-président : Hervé Le Grossec
Trésorier : Christian Logiou
Trésorier adjoint: Jean-François Cozian
Secrétaire : Vincent Le Berre
Secrétaire adjointe : Nadine Guédé

Club informatique kénanais

A l'assemblée générale du 7 décembre le bureau du club soulignait l'augmentation constante du nombre de ses adhérents et que le fait d'utiliser les ordinateurs de l'école dans ses locaux imposait de lourdes contraintes au CIK.

Les membres de l'association ont rencontré la Municipalité pour évoquer ce problème. Une solution satisfaisante pourrait être trouvée par la mise à disposition d'un nouveau local qui devra être aménagé sans trop de travaux.

Nous sommes maintenant dans l'attente de la décision du Conseil municipal.



Avec ses 5 sections, l'Amicale fait preuve d'un beau dynamisme et de renouveau en ce début d'année.

La convivialité, le partage et les loisirs sont les maîtres-mots de L'Amicale laïque.

Chaque section a pu voir ses effectifs s'agrandir. Tout d'abord, la section « école » a rarement eu un bureau aussi fourni avec 9 membres : Fiona Margueron, Pômme Broggi, Gaëlle Negaret, Bernard Leroux, Priscilla Le Duc, Hervé Brelivet, Gwendoline David, Marion Laye et Catherine Boudier. Des nouveaux adhérents qui s'investissent pleinement dans les activités permettant de financer les sorties scolaires des enfants.

La section théâtre a, quant à elle, recruté 4 nouveaux acteurs dans la troupe de « Scène Kénane ». Elle compte désormais 33 adhérents entre les adultes et les enfants.

La section art floral ne cesse de s'accroître sous l'impulsion de Régine Thomas avec maintenant 20 adhérents et a permis aux enfants de s'ouvrir à l'art floral.

La section carnaval a fait le plein avec de nouveaux parents qui sont venus rejoindre l'équipe. Une trentaine de carnavaliers de Saint-Quay défilèrent en février.

La section Danse a réouvert avec une nouvelle version sous forme de stage pendant les vacances scolaires.

L'année 2012 a aussi été marquée par de belles rencontres avec les autres associations lors de la Ken'ADOT et du forum.

C'est sous ces meilleurs auspices que nous souhaitons une bonne année à tous.

Le bureau.

Contact :

amicalelaique.kenanaise@laposte.net

Tél : 02 96 49 06 63

Afin de mieux partager les informations avec vous, l'amicale a ouvert un blog : <http://amicalelaique.kenanaise.overblog.com/>

SECTION ECOLE

La section école de l'Amicale Laïque est en plein essor. Un nouveau bureau constitué de 9 membres coordonne l'ensemble des actions mises en place en 2012/2013. Fiona Margueron est toujours la présidente de cette section, Pomme Broggi gère la trésorerie et Hervé Brelivet assure la vice-présidence, Bernard Le Roux, Kathy Boudier, Gaëlle Négaret, Gwendoline David, Priscilla Le Duc et Marion Laye complètent le bureau. L'implication des parents dans les diverses actions menées récemment est nettement plus perceptible, il faut le souligner. L'année 2013 s'annonce donc sous d'heureux auspices.

Les professeurs des écoles de Saint Quay envisagent cette année de mener les petits de l'école maternelle à la ferme pédagogique de Pont Melvez. En fin d'année ils monteront à bord du petit train à vapeur, qui circule le long des berges du Trieux.

Les primaires participeront comme habituellement à leur stage de voile de fin d'année.

Tous les élèves assisteront en plus à une comédie musicale, présentée prochainement au Carré Magique.

Pour financer en partie ces temps hors du cadre scolaire, L'Amicale a organisé en novembre une soirée espagnole, une conteuse a émerveillé les jeunes enfants au cours de la soirée.

La vente de gâteaux le dernier vendredi de chaque mois connaît toujours autant de succès. Pour préparer Noël, des chocolats de la Craquanterie, des calendriers et de sapins de Noël ont été mis en vente.

Désormais se profile de nouveaux événements :

- > Les fameuses madeleines de Saint Quay seront en vente le 02 février, pensez à réserver des sachets.
- > Vous avez envie de faire des affaires, venez participer au vide grenier printanier le 24 mars.
- > Une chasse à l'œuf de Pâques se déroulera le 7 avril.
- > La kermesse clôturera l'année le 30 juin.
- > Au cours du mois de juin, les enfants passeront probablement chez vous proposer des tickets de Tombola. Pensez à leur réserver un bon accueil.

L'ensemble du bureau vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2013.



La soirée auberge espagnole, une soirée pour échanger ses recettes

■ DANSE CONTEMPORAINE

L'amicale a ouvert, pendant les vacances scolaires, des stages de danse contemporaine pour enfants et adultes.

Le premier stage s'est déroulé à la Toussaint sous la houlette de Lucile Segala. Les enfants, garçons et filles ont pu développer leur expression corporelle et leur créativité.

Au bout des 5 matinées de stage, les danseurs en herbe ont présenté leur propre chorégraphie aux parents qui ont été impressionnés par les progrès.

N'hésitez plus à venir découvrir cette nouvelle activité.

Le prochain stage aura lieu aux vacances de février, du 25/02 au 02/03.

Tarif : 30€ pour les enfants, 40€ pour les adultes les 5 séances.

Inscription

le samedi 26 janvier à l'ancienne garderie de 11h à 12h.

Mail : amicalelaique.kenanaise@laposte.net
Tél : 02 96 49 06 63

■ LA SECTION ART FLORAL SE DEVELOPPE



Rencontre de Générations.

Le Mercredi 19 Décembre, un atelier Art Floral était proposé aux enfants. Marie-France, Mado, Josiane et Nathalie ont animé cet atelier où les enfants, ont décoré une bûche et réalisé des anges à accrocher dans le Sapin.

Rendez-vous est pris pour la préparation de la « Fête des mamans » au mois de mai.

Les ateliers adultes, font le plein avec 20 adeptes du bouquet (il reste une place à 17h). Un lundi

par mois, (17h où 20h15), Chantal nous guide dans la réalisation d'une composition. Toutes plus belles les unes que les autres, les compositions réalisées fleurissent nos intérieurs.

Prochain rendez-vous, le lundi 14 janvier, pour la réalisation d'un « Cadre Fleuri ».

Contact :

regine.thomas-botrel@laposte.net

Web : <http://artfleursetc.overblog.com/>

■ SECTION THEATRE

Les répétitions vont bon train à la section théâtre. Les deux groupes enfants préparent avec enthousiasme leur représentation prévue le samedi 8 juin après-midi.

Soyez nombreux à venir les applaudir.

Les plus jeunes (CP /CE1) sonneront « La révolte au pays des sorciers ».



Résumé : Les sorciers sont en colère car les enfants ne lisent plus leurs histoires, scotchés perpétuellement devant les héros des dessins animés. La solution ? Peut-être une coupure d'électricité ?

Les plus grands (CE2/CM1/CM2) partiront au « Camping surprise ».



Résumé : Un groupe d'enfants décide d'aller camper chez les grands-parents de l'un d'entre eux pour un anniversaire. Lors d'une balade nocturne, ils s'égareront. Une découverte stupéfiante les attend...

La troupe adulte « Scène Kénane » s'est renforcée à la rentrée avec quatre nouvelles et nouveaux acteurs. Elle remontera sur les planches le 31 mai et les 1, 7 et 8 juin avec une comédie au titre évocateur, "Carambolage", mise en scène par Christine Paillat.



L'histoire on ne peut plus banale d'un mari volage, qui se retrouve un jour au mauvais endroit et au mauvais moment. Comment déjouer alors la suspicion de tous, sans se faire démasquer ?

Heureusement dans la vie comme au théâtre le mensonge existe et le moindre faux pas entraîne quiproquos et malentendus burlesques. Rythme échevelé, personnages caricaturaux à souhait (Belle-mère hystérique, fille de joie, fliquette bourrée etc...). Un pur moment de bonheur pour cette comédie hilarante à ne pas manquer.

■ La Section Carnaval vous « chalue »

Comme tous les ans nous avons été conviés par l'amicale laïque de l'Île grande pour nous annoncer le thème du carnaval 2013 qui sera : « Cha... commence comme... cha ».

Grâce à cette information essentielle, nous nous sommes réunis pour déterminer le nom et le look de notre char... Nous repartons donc cette année avec l'équipe chic et choc et trois nouvelles recrues dont les enfants sont scolarisés à l'école Albert Jacquard.

Notre char s'appellera donc « cha... gliche comme... cha », et sera confectionné à partir de produits recyclés et d'une bonne dose de système D, saupoudré de bonne humeur.

Pour les personnes encore intéressées par le défilé qui aura lieu le 24 février 2013, vous pouvez nous contacter au 06 62 41 95 25 (merci de laisser un message).



La Section Carnaval vous souhaite une Joyeuse Année 2013

Scots Bonnet

Un début de saison bien rempli pour notre association Scots Bonnet : nous étions présents au forum des associations de ST QUAY-PERROS le 8 sept dernier.

Un bel écossais (notre mannequin fétiche) attirait l'œil des visiteurs dès l'entrée et ceux-ci ont pu découvrir quelques danses au travers d'une démonstration : un medley (mélange de danses) spécialement arrangé pour l'occasion.



Nous avons commencé cette année avec quelques débutants, nous espérons que d'autres nous rejoindront plus tard.

Le 1^{er} décembre, un stage d'une journée (niveau intermédiaire) et un stage d'une demi-journée (niveau débutant) a rassemblé une vingtaine de danseurs, nous avons partagé un pique-nique le midi dans la bonne humeur et la convivialité, c'est aussi cela la danse écossaise.



Le week-end suivant, nous étions prêts pour une démonstration dans le cadre du Téléthon de PERROS GUIREC. L'élégance de nos danses fût remarquée.

Que d'activités !!

Mais ce n'était pas fini, nous étions 9 à terminer l'année par un autre stage organisé par le groupe de Rennes, une journée menée tambour-battant par notre amie Brenda Gale du



groupe de Jersey et professeur RSCDS qui avait mis à son programme de très belles danses.

Nous fêterons 2013 en partageant la galette des rois le vendredi 25 janvier. Un peu d'exercice pour digérer tout cela étant recommandé, cette dégustation se fera dans le cadre de notre mini-bal mensuel.

Les Scots Bonnet vous souhaitent une très BONNE ANNEE 2013 et beaucoup de bonheur à danser.

Annonce :

Stage le 9 mars 2013 à ST QUAY PERROS.

(danses- bals de Jersey et Guernesey au programme)

Notre site <http://www.scots-bonnet.fr>

Pour nous contacter : contact@scots-bonnet.fr

Le Qi Gong est l'art du « Laisser faire ». Dans l'univers du Qi Gong, il n'y a pas de perdant, car le chemin parcouru est plus important que l'accomplissement lui-même. C'est toute notre relation à l'effort qui s'en trouve transformée. Les postures comme les mouvements épousent la morphologie naturelle du corps ; le bon alignement de la colonne vertébrale est toujours respecté ; les articulations ne sont pratiquement jamais en extension com-

plète. La détente est la clé de voûte du travail. Pour atteindre cette détente, il faut oublier le « vouloir-faire » et découvrir le « laisser-faire ». Les Chinois disent : « Enlever les cailloux de la rivière pour que l'eau chante joyeusement. »

L'Association « Trankilik » vous souhaite une Bonne et Heureuse Année 2013. Merci aux 58 adhérents qui apportent beaucoup de joie et d'énergie à l'Association et qui ont participé au pot

de l'amitié offert par Trankilik pour la fin de l'année 2012.

Une journée sur les Huiles Essentielles aura lieu à la salle polyvalente le Samedi 23 Février 2013 de 9h à 17h. Le Thème abordé est sur le Cœur.

Contact :

AUTRET Maryvonne : 02 96 48 59 26

MEREL Nicole : 02 96 48 46 04

BONIN Brigitte : 02 96 91 00 92

COMITE ST QUAY PERROS – TREGASTEL

19 mars : une victoire historique et une réhabilitation

Il est des dates mémorables et, pour nous, la date du 8 novembre 2012 restera à jamais gravée dans nos mémoires, car elle est le jour où les sénateurs, par leurs votes (181 voix pour, 154 voix contre), ont fait du 19 mars « la journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ». Le vote du Sénat a confirmé celui de l'Assemblée Nationale du 22 janvier 2002 ; vote validé par le Conseil constitutionnel.

Un peu d'histoire :

50 années se sont écoulées au cours desquelles la FNACA est restée fidèle à l'histoire. Il aura donc fallu ces 50 ans pour que le parlement décide que le 19 mars soit la date anniversaire officielle et commémorative du « cessez-le-feu de la guerre d'Algérie ».

Le combat mené par la FNACA, son opiniâtreté et sa fidélité ont été récompensés. En effet, de 1963 à 1978, nous étions les seuls à rendre un hommage annuel aux victimes de ces combats. Devant l'ampleur des cérémonies du 19 mars, d'autres associations ont décidé quant à elles de retenir le 16 octobre, suite à l'inhumation en 1977 d'un soldat d'Algérie inconnu mort à Notre Dame de Lorette. Cette date fut ensuite abandonnée au profit du 5 décembre,

pourtant date arbitraire et fantaisiste, n'ayant aucun lien historique avec la guerre d'Algérie.

« La guerre sans nom ne peut pas rester sans date historique ».
Cela est aujourd'hui chose faite.
Le 19 mars 1962 est la date officielle.

Bilan de l'année 2012 :

L'assemblée Générale s'est tenue le 19 octobre 2012 en la présence d'une trentaine d'adhérents : paiement des cotisations, remises de calendriers, tombolas... Effectif en légère hausse ; célébration du 50^e anniversaire avec remises de médailles et plaquettes du souvenir aux Maires de Saint Quay-Perros, Trégastel, Perros-Guirec, Louannec, Trélévern ; repas du cochon grillé le 6 octobre avec plus de 110 convives. Comme toujours, merci à ceux qui se dévouent pour le service, comme tous les ans.

Le bureau a été, à cette occasion, renouvelé : Président Christian Le Guillouzer, Trésorier Jean Papin, Trésorier adjoint Jimmy Bart, secrétaire Sylvie Bart, affaires juridiques Raymond Jean... (entre autres).



Projets 2013 : Comme tous les ans, présentations aux monuments lors du 8 mai, du 19 mars et du 11 novembre. Bien sûr, cette année le 19 mars aura une toute autre dimension. Nous espérons faire un voyage : avis aux bonnes volontés des adhérents, quant aux lieux, date et tarif. Nous nous associerons peut-être avec d'autres associations.

Le repas du cochon grillé aura lieu le 12 octobre 2013 à la salle Yves Guégan à 12h30.

Nous informons également les veuves d'anciens combattants qui perçoivent moins de 900 €/mois, qu'elles peuvent avoir une aide différentielle. Nous revendiquons d'ailleurs actuellement que cette somme soit revalorisée à 932 €.

Nous demandons aux adhérents qui souhaitent se faire décorer le 19 mars 2013 de bien vouloir se faire connaître dès que possible.

Le bureau, les adhérentes et adhérents se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2013 avec surtout la santé.

Bloavezh mat.

Christian LE GUILLOUZER.

Amicale des retraités

Cette fin d'année a été riche en manifestations. Tout d'abord, notre excellent repas dansant annuel du dimanche 25 novembre a eu un vif succès, avec la présence de deux musiciens qui ont su animer et enchanter l'assistance. Quelle ambiance ! Les 35 ans de l'amicale ont été dignement fêtés. Ensuite, les « cafés » ont permis d'offrir le goûter de Noël du 6 décembre ainsi que la galette du jeudi 3 janvier ; l'occasion de réunir les fidèles des goûters du jeudi pour une photo de notre grande et sympathique « famille ».



L'évènement a été la sortie gala à Carhaix le mardi 4 décembre. Outre la bonne humeur au départ dans le bus, les participants ont vivement apprécié le repas dansant de Noël délicieux et de qualité. Le spectacle ukrainien de l'après midi « les joyeux petits souliers » a été un ravissement. Une journée exceptionnelle à renouveler !

L'assemblée générale a eu lieu le jeudi 10 janvier prochain, salle Yves Guégan, à 14 heures. Les adhésions 2013 ont été renouvelées et nous avons partagé ensemble quelques bulles de l'amitié. A cette occasion, les adhérents ont élu un

nouveau président. En effet, notre présidente, Monique LEGRAND, a décidé de laisser sa place après 10 ans de



Les membres du bureau (anciens et nouveaux)

bons et loyaux services. Nous la remercions encore pour sa gentillesse, sa disponibilité et sa bonne humeur, à toute épreuve.

Voici le nouveau bureau : Président : Jimmy BART ; Vice-présidente : Chantal Barges ; Secrétaire : Sylvie BART ; Secrétaire adjoint : Ralph SCHMIT ; Trésorière : Nicole LISSILLOUR ; Trésorier adjoint : André MONTRON.

Ce bureau organisera entre autres des sorties, peut-être à la journée ou sur 2 jours, en association avec d'autres comités ou amicales (pour remplir le bus !).

L'amicale des retraités présente aux kénanaïses et kénanaïses ses meilleurs vœux pour la nouvelle année, santé et bonheur à tous.

A votre disposition pour tous contacts :
Sylvie, notre secrétaire : 02 96 91 00 44
Nicole, notre trésorière : 09 50 19 07 93.

Le bureau.

Danses bretonnes



Nous avons démarré l'année 2013, le jeudi 3 par un entraînement libre. Le 10 janvier, se déroulera la galette des rois.

Nous sommes 106 danseurs à se réunir tous les jeudis dans la salle communale de 20h30 à 22h30. Les cours sont animés par Jean-Claude, Jeannette et René.

Les activités de l'année 2012-2013 seront :

- La galette des rois
- Début février, dégustation de crêpes pour la Chandeleur
- Repas de l'association le samedi 23 mars
- Mini Fest noz associatif le jeudi 28 mars, à la salle Yves GUEGAN à partir de 20h30 avec des musiciens trégorrois.

Nous préparons aussi la descente de la Rance à Dinan, au mois de mai prochain.

Nous vous souhaitons une BONNE ANNEE 2013.

Le Bureau

Gym loisirs

Gym Loisirs connaît cette année un très beau succès avec une cinquantaine d'adhérents qui peuvent profiter des cours de Patricia le lundi de 19h à 20h et le jeudi de 9h15 à 10h15, toujours à la salle Guégan. Le cours est mixte et propose des exercices de cardio, abdominaux et de relaxation.

Il est toujours possible de venir s'inscrire pour un ou deux trimestres.

Cette année, l'association propose à ses adhérents une initiation au pilate. Le pilate permet de rééquilibrer les muscles du corps, en se concentrant sur les muscles principaux qui interviennent dans l'équilibre et le maintien de la colonne vertébrale.

Le 17 décembre, l'assemblée a confirmé le bureau : Marianne Déniel, Présidente, Murielle Thierry, Trésorière, Dany Gallenne, Vice-Présidente et Natahlie Sauleau, secrétaire.

En mars, le repas de la gym se fera à la salle Yves GUEGAN sous le terme de l'auberge espagnole.



La main à la pâte



Bûche de Noël 2012

Les cours de cuisine ont repris depuis le mois de septembre, ils sont assurés par M. Minne cuisinier au restaurant Ar Vro au Yaudet. Cette année nous n'avons hélas pas pu prendre toutes les nombreuses candidatures aux cours, donc si vous souhaitez assister aux cours à la rentrée prochaine n'hésitez surtout pas à prendre contact avec un membre du bureau bien avant la reprise des cours.

Pour le cours du mois de décembre nous avons appris la préparation du foie gras et de la traditionnelle bûche de Noël.

Don du sang - Collectes 2013

A PERROS-GUIREC

• Salle de Kroas Nevez

(près du stade Y.LE JANNOU)

- mercredi 06 février de 11h30 à 13h et de 15h à 19h.
- mercredi 17 juillet de 10h30 à 13h et de 15h30 à 18h30.
- mercredi 07 août de 10h30 à 13h et de 15h30 à 18h30.
- mercredi 20 novembre 11h30 à 13h et de 15h à 19h.

A TREGASTEL

Centre des congrès

- lundi 15 juillet de 10h30 à 13h et de 15h30 à 18h30.
- lundi 12 août de 10h30 à 13h et de 15h30 à 18h30.

NAISSANCES

- Mayssa TRABELSI
le 21 janvier
10 rue François Le Bricquir
- Macéo Erwan Christophe
SCHWEITZER
le 31 juillet
Park ar C'hra
- Enzo LE SCORNET REMOND
le 3 septembre - Pen An Enez
- Vince KERICHARD
le 5 septembre
9 rue François Le Bricquir
- Briec Olivier Hervé ANSEAUME
le 16 septembre
34 avenue de la Mairie
- Lilou Pascale LE BARBU
le 9 octobre
5 A impasse Park Ar Ch'ra
- Sarah DI BATTISTA
10 octobre
15 rue François Marie Le Bail
- Ethân BILIE EVOUNG
12 octobre
9 rue du Venec
- Meline, Constantine, Madeleine
GUEANT-DUREZ
le 17 octobre
13 avenue de la Mairie
- Louka THOMAS
le 23 novembre
29 bis rue des Hortensias

MARIAGES

- Le 7 avril, Cédric LEBLANC &
Sandrine CORNEC
 - Le 12 mai, André Marie CADIOU
& Yane Cécile RIOU
 - Le 26 mai, David Bruno POISSON
& Emmanuelle GEFFROY
 - Le 4 août, Mathieu LE QUILLIEC
& Christine Marie-Paule
DAUVERGNE
 - Le 18 août,
Arnaud Philippe Paul
CHAUVELIERE & Vanessa
COZIAN
 - Le 22 août, Nicolas MERCIER &
Mariya Alehsondrouna
MELNIKOVA
- ## DÉCÈS
- Le 5 mars à Lannion,
Jean Paul François LE MAGUER,
20 rue Balaneyer
 - Le 20 mars à Morlaix,
Yves Jean René CANDELIER,
3 résidence Guernevez
 - Le 3 avril à Lannion,
Monique Marie Yvonne
LE MORVAN épouse GEFFROY,
8 cité du Vallon
 - Le 25 avril à Saint-Quay-Perros,
Jacques Paul André LE BOUCHER,
8 rue Balaneyer

- Le 11 juin à Lannion,
Louis Pierre Marie LE CAM,
Prat Cotel
- Le 28 juin à Lannion,
Michel FOMEL,
8 résidence Pors Ty Olu
- Le 5 juillet à St Quay-Perros,
Annie Marcelle Emilienne
DUCROT, Coz Moguero
- Le 10 juillet à Lannion,
Henri Joseph LE GUILLOUZIC,
22 rue Balaneyer
- Le 25 juillet à St Quay-Perros,
Yves Marie SAVIDAN,
32 avenue de la Mairie
- Le 14 août à Tréguier,
Françoise Léonie LE PIERRES,
19 rue des Hortensias
- Le 6 octobre à St-Brieuc,
Irène Madeleine Mireille HEDIN,
5 rue François Allain
- Le 16 octobre à St Quay-Perros,
Jeanne Amédée Marie
MORDELLES veuve LE MOAL,
1 rue de Crec' Ar Goff
- Le 12 octobre à Lannion,
Marie-Thérèse PAUL
épouse PERHIRIN,
11 résidence du chenal
- Le 13 novembre à St Quay-Perros,
Olivier Paul RACINET,
1 résidence Crec'h Quillé

Information de la préfecture :

Suppression à compter du 1^{er} janvier 2013 des autorisations de sortie du territoire

La loi n° 2012-769 du 09 juillet 2013 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants a renforcé le régime des interdictions de sortie du territoire national pour les mineurs en étendant au juge des enfants le pouvoir précédemment réservé au juge aux affaires familiales d'ordonner ces mesures et en prévoyant leur inscription au fichier des personnes recherchées par le Procureur de la République.

A compter de cette date, les autorisations de sortie du territoire individuelles et collectives pour les mineurs français sont supprimées ainsi que les

laissez-passer préfectoraux. Un mineur français pourra ainsi franchir les frontières sans attestation d'autorisation de sortie du territoire à condition d'être muni de son seul passeport en cours de validité ou bien avec sa seule carte nationale d'identité en cours de validité. Préalablement à la délivrance d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en faveur d'un mineur, les services préfectoraux vérifieront l'absence de mention du mineur au fichier des Personnes recherchées (FPR) et l'exercice de l'autorité parentale par le demandeur.

En revanche, les mesures administratives d'opposition à sortie du territoire

à titre conservatoire pour une durée de 15 jours non renouvelable sont maintenues pour répondre aux situations d'urgence avérées dans lesquelles une personne titulaire de l'exercice de l'autorité parentale craint un départ imminent et illicite de l'enfant à l'étranger. La demande est à formuler auprès des services de la Préfecture ou de la Sous-préfecture.

Pendant les périodes de fermeture de ces services, la demande peut être déposée auprès d'un commissariat ou d'une brigade de gendarmerie. Si l'urgence est avérée, la demande est transmise à la permanence de la préfecture pour prise de décision.

Information de la caisse primaire d'assurance maladie

**une adresse postale unique
pour tous vos courriers
CPAM des Côtes d'Armor
22024 SAINT-BRIEUC Cédex 1**

Cette adresse postale unique facilite vos démarches et présente de nombreux avantages : vous n'avez plus qu'une adresse à retenir pour correspondre avec les différents services de la CPAM, le traitement des courriers est amélioré et vos demandes sont centralisées et donc traitées plus rapidement.

Pensez à préciser votre numéro de sécurité sociale sur tout courrier adressé à la CPAM.

L'association

« les bouchons d'espoir »

collecte tous les bouchons plastiques et en liège afin d'aider financièrement les familles des Côtes d'Armor qui doivent supporter de lourdes charges pour les besoins matériels et médicaux de leur enfant handicapé. Pour nous aider, ne laissez plus les bouchons sur les bouteilles avant de les déposer dans les centre de tris, apportez les dans nos lieux de collectes. Pour plus de renseignements, contactez la Présidente, Anita PECHEUX au 02 96 26 83 13.

Les travaux sur les bâtiments et la voirie communale



L'extension des bâtiments
des services techniques



La reconstruction du mur
en pierre face à l'église



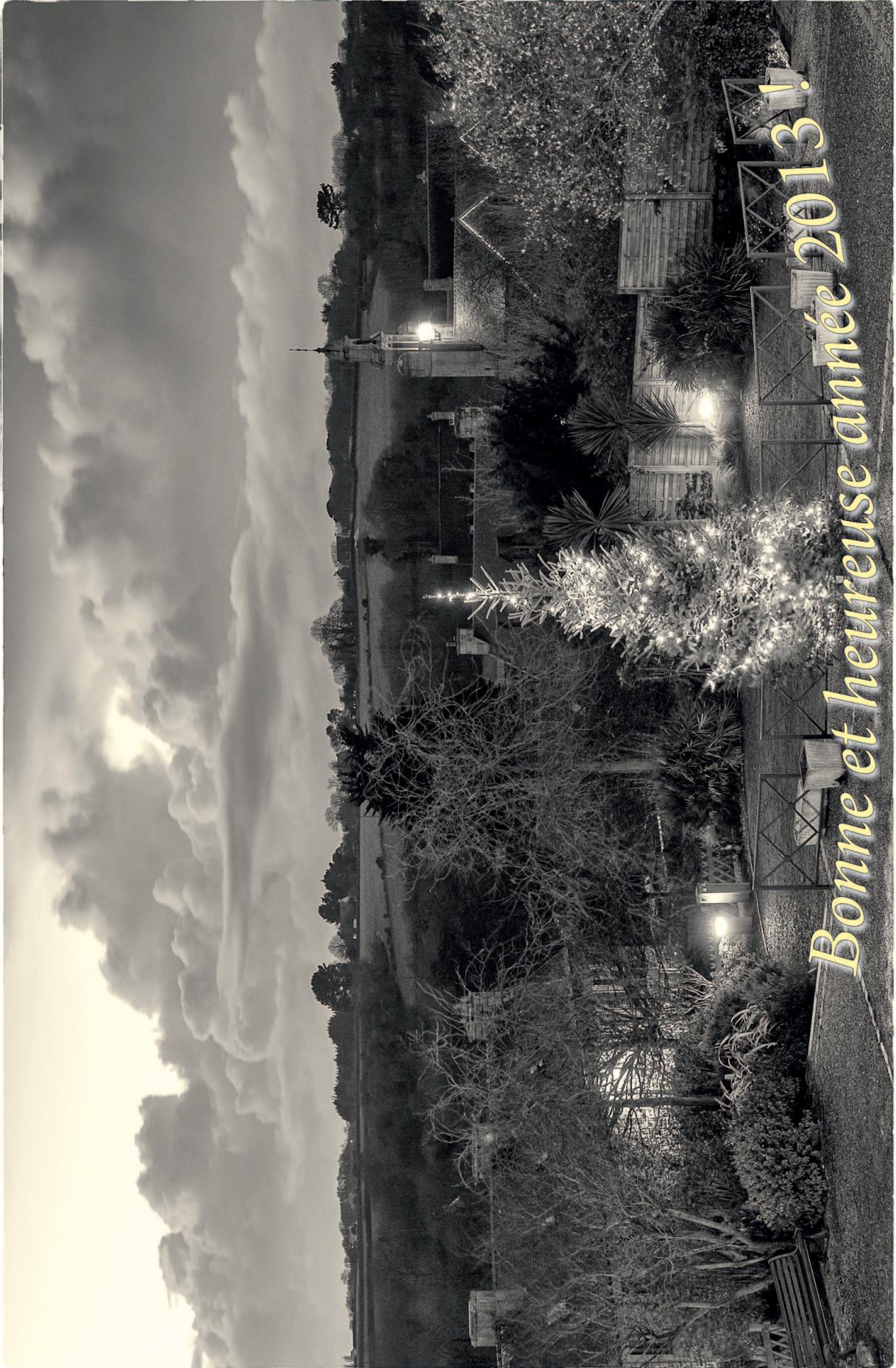
Elargissement de la route
de Milin ar Stang



Travaux 2013
L'aménagement de la VC n°9
à l'entrée de l'Intermarché

Vivre à Saint-Quay

Ce journal a été construit sous la direction de la Commission « Communication, Journal Communal »
Responsable de la publication : Yves DAVOULT - Membres de la commission : Pierrick ROUSSELOT, Marie-Paule LE GOFF,
Josiane REGUER, Annie CROLET, Agnès TOULLIC, Michèle SAPANEL,
Pierre COATANEA, Louis HENRY, Robert ROHOU, Marie-Claire LE ROUX et Marie Hélène LE BERRE
Rédaction, documentation, composition, publicité, diffusion : Mairie de Saint Quay-Perros
Crédits photos : Gérard DUPONT, Mairie de St Quay-Perros, Danielle Labourel, Jean-Jacques Berthou.



Bonne et heureuse année 2013!